Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 28 mouharem 1441
27 septembre 2019

N° 93

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3370**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3375**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3380**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3382**
Avis aux créanciers **3389**
Convocations
Sociétés anonymes **3390**
Autres sociétés **3392**
Divers
Avis au public **3393**
Rectificatifs **3393**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Office de développement de Rjim maatoug - Kebili **3395**
Bilan de l'Office de développement du Nord-Ouest **3399**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Réalisation d'augmentation de capital

Société de promotion Immobilière Arabe de Tunisie

SOPIAT

Société anonyme

Capital : 25.995.380 dinars

Siège social: 70-72 Avenue Habib Bourguiba -Tunis

MF: 0752097JPM000

RC Tunis n° B 12162001

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1 août 2019 , enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés de Tunis en date du 2 août 2019 sous le numéro 19504730 et suivant quittance numéro M005852, il a été décidé d'augmenter le capital social d'un montant de vingt millions six cent quatre mille six cent vingt Dinars (20.604.620 DT) par l'émission de Deux millions soixante mille quatre cent soixante-deux (2.060.462) actions nouvelles de dix dinars (10 DT) de nominal chacune. Pour le porter de Vingt-cinq millions neuf cent quatre-vingt quinze mille trois cent quatre-vingts dinars (25.995.380 DT) à quarante-six millions six cent mille Dinars (46.600.000 DT).

Aux termes d'un acte reçu par Madame le receveur à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés premier bureau à Tunis rue de Syrie, le 12 septembre 2019, il a été déclaré que deux millions soixante mille quatre cent soixante-deux actions représentatives de l'augmentation de capital ont toutes été souscrites et libérées en totalité en numéraire.

En conséquence de la dite augmentation de capital, l'article six (6) des statuts, relatif au capital social est modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à la somme de quarante-six millions six cent mille dinars (46.600.000 DT), divisé en quatre millions six cent soixante mille (4.660.000) actions nominatives de 10 dinars chacune, totalement libérées à la souscription»

Dépôt légal :

Il a été déposé au Registre National de l'entreprise en date du 5 août 2019 sous le récépissé de dépôt D2421601, deux exemplaires de chacun des documents suivants :

- Procès-verbal du conseil d'administration du 9 mai 2019 enregistré à la recette des finances rue Habib Thameur -Tunis, sous le n° 19702636, quittance n° M62419.

- Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1 août 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés à Tunis en date du 2 août 2019 sous le numéro19504730 et suivant quittance numéro M005852.

- Déclaration de souscription et de versement en date du 12 Septembre 2019, enregistrée le même jour à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier Bureau à Tunis rue de Syrie, sous le n° 19805625, quittance n°6896.

- Liste des souscripteurs enregistré le 12 septembre 2019 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier Bureau à Tunis rue de Syrie, sous le n°19805623 quittance n°6894.

2019T01327SANB2

Société CARTHAGE TOURS

SA au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1er étage Tunis 1000

TU : 0000207P/A/M/000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 9/7/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur- Tunis le 5/9/2019 sous le numéro de quittance M071146 et numéro d'enregistrement 19803209 et déposé au registre national des entreprises le 13/9/2019 sous le numéro 201950946, l'assemblée générale ordinaire de la société Carthage Tours a décidé l'autorisation et l'approbation de la cession de 46314 actions à la société «Djerba Autrement».

2019T01329SANB2

Société CARTHAGE TOURS

SA au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1er étage- Tunis 1000

IU: 0000207P/A/M/000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 10/7/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur- Tunis le 11/7/2019 sous le numéro de quittance M60769 et enregistrement n°19802545, et déposé avec les états financiers au registre national des entreprises le 13/9/2019 sous le numéro 201950955, l'assemblée générale ordinaire de la société Carthage Tours a décidé ce qui suit :

1- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

2- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018

3- Affectation du Résultat de l'exercice dans les résultats reportés

4. Nomination de nouveaux administrateurs : la société Djerba Autrement et Messieurs : Amine Bayar, Khaled Drira, Karim Kamoun, Nabil Bahri, Sami Loukil et Maher Loukil pour une période de 3 ans

5. Nomination du cabinet «ACEF Expert» en tant que commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019T01330SANB2

Société CARTHAGE TOURS

SA au capital de 5.700.000 dinars

Siège social : 2 Rue Ali Bach Hamba 1er étage- Tunis 1000

IU: 0000207P/A/M/000

I. Réunion de l'assemblée Générale ordinaire : Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22/8/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur- Tunis le 11/7/2019 sous le numéro de quittance M069154 et enregistrement n°19803072, l'assemblée générale ordinaire de la société Carthage Tours a décidé ce qui suit :

1. La séparation des fonctions de la direction générale et de la présidence du conseil d'administration comme le prévoit l'article 15 et suivants du code des sociétés commerciales.

2- La Mise à jour des statuts.

II. Réunion du conseil d'administration :

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration en date du 22/8/2019 enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur -Tunis le 26/8/2019 sous le numéro de quittance M069122 et enregistrement n°19803064, le conseil d'administration décide de :

1- La Nomination de Monsieur Sami Loukil en tant que président du conseil d'administration et il jouit de tous les pouvoirs prévus par les statuts mis à jour et la législation en vigueur.

2- La Désignation de Monsieur Khaled Drira en tant que directeur général de la société pour une durée de 3 ans et il jouit des pouvoirs nécessaires pour représenter la société et pour assurer sa direction sauf restriction de la part du conseil d'administration.

III. Dépôt au greffe :

Il a été déposé un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire et celui du conseil d'administration au registre national des entreprises le 13/9/2019 sous le numéro 201950965.

2019T01331SANB2

Société «BONNA BETON ET MATERIAUX PREFABRIQUES SA»

(BBMP)

Capital : 14 016 000 DT

Siège social : 58 Avenue Habib Bourguiba 2033 Mégrine

Identifiant unique: 0341455A

1- Dépôts des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

2- Dépôt du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes

3- Dépôt d'un contrat d'assurance

4- Dépôts de contrats de leasing

5- Dépôt de la liste des comptes bancaires ouverts au nom de la société

- Suivant le procès verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, tenue le 16 avril 2019 et enregistré à la recette des finances de Mégrine le 10 mai 2019 sous le n°19801958, quittance n°044415, il a été décidé d'approuver les états financiers de l'exercice 2018.

- Deux copies de ce document accompagnées des états financiers de l'exercice 2018, du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, d'un contrat d'assurance, de contrats leasing et de la liste des comptes bancaires ouverts au nom de la société ont été déposées au registre national des entreprises le 10 juin 2019 sous le n°201927405.

2019R02199SANB2

Société de sud d'exploitation des produits de mer

Identifiant Unique : 0603810F/A/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 316730-25

En vertu du procès-verbal en date du 8/9/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Bengardenne le 9/9/2019 sous le numéro d'enregistrement n°19801210, quittance n°M051000, dont deux exemplaires ont été déposés auprès du greffe de registre national des entreprises du tribunal de première instance de Médenine sous le n°201949918 le 12/9/2019, Il a été décidé :

- Nomination des membres du conseil d'administration pour une durée de trois ans à partir de 2019 Mr Abdel Majid Ben Mohamed Tlig, société de développement et d'investissement du sud SODIS-SICAR, Mabrouk Ben Mohamed Tlig, Ridha ben Mohamed Tlig, Belgacem Ben Mohamed Tlig , Amna Ben Mohamed Tlig , Mabrouka Ben Mohamed Tlig.

2019M00336SANB2

Société de sud d'exploitation des produits de mer

Identifiant Unique: 0603810F/A/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 316730-25

En vertu du Procès-verbal en date du 8/9/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Bengardenne le 9/9/2019 sous le numéro d'enregistrement n°19801212,quittance n° M051004 , dont deux exemplaires ont été déposés auprès du greffe de registre

national des entreprises du tribunal de première instance de Médenine sous le n°201949918 le 12/9/2019, Il a été décidé :

- Nomination de Mr Abdel Madjid Ben Mohamed tlig président directeur général de la société pour une durée de trois ans à partir de 2019.

2019M00337SANB2

Réalisation d'une augmentation de capital

Société immobiliére et d'hôtellerie en Tunisie - S.I.D.H.E.T

Société Anonyme

Capital Social : 27 500 000 Dinars

Siège Social : Avenue Hédi Nouira Hammamet - (Tunisie)

MF. : 9398 CAM000

R.N.E. :009398C

C.N.S.S.: 48213 - 04.

En vertu du procès - verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 mai 2019, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 10 juillet 2019 sous n°19503130 (quittance n°M097027) et dont un exemplaire a été déposé au centre national des entreprises - bureau de Grombalia le 18 Juillet 2019 sous le n°AC071222019, Il a été décidé l'augmentation du capital social de la société Immobiliére et D'hôtellerie en Tunisie - S.I.D.H.E.T.- d'une somme de 2 500 000 dinars pour le porter de 25 000 000 dinars à 27 500 000 dinars et ce par la création de 250 000 actions nouvelles de 10 dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer du quart lors du premier versement

En conséquence de cette augmentation, il a été décidé la modification de l'article 6 des statuts relatifs au capital social.

La déclaration de souscription et de versement relative à cette augmentation a été faite par devant Monsieur le receveur des finances à Hammamet le 13 septembre 2019 et enregistrée le même jour à la même recette des finances sous le n°19804208 (quittance n°M0117066).

Un exemplaire de cette déclaration ainsi que la liste des souscripteurs ont étés déposés au centre national des entreprises - bureau de Grombalia le 17 Septembre 2019.

2019N00543SANB2

Election d'un nouveau président de conseil

Générale Tunisienne de l'Informatique (G.T.I.)

Société Anonyme

Capital Social 400.000 Dinars

Siège Social : Rue Abou Hamed El Ghazali Résidence Omar Bloc A Montplaisir 1073 Tunis

Identifiant unique : 0014303L

Identification fiscale: 014303L/A/M/000

Numéro d'affiliation CNSS : 69115-51

Suivant le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la GTI tenue le 30 janvier 2019, enregistré à la recette des finances Montplaisir-Tunis le 18 février 2019, sous le n° 19800832 quittance n° M015767, dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises, le 06 septembre 2019, sous le n° 201947117, le conseil d'administration a décidé :

1/ De désigner M. Fayçal Lazrak, président du conseil d'administration remplacement de M. Brahim Ahabbane.

2019403111SANB2

Avis aux actionnaires

Société de mise en valeur et de développement agricole de Laroussa «EL MAJEN»

Société anonyme au capital de 400 000 dinars

Siège social : Pacha Center Immeuble B APP. B11 4ème Etage Avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis

Matricule fiscal : 1061204F/N/M/000

Identifiant RNE : 1061204F

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V. de l'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2019 et, il a été décidé une augmentation de capital de 300000 dt par apport en numéraires pour être porté de 400000 dt à 700000 dt par la création de 3000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 dt à libérer du quart lors de la souscription et le reste sur appel du conseil d'administration.

La souscription à la dite augmentation du capital devrait être exercée par les bénéficiaires dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au journal officiel avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée. L'assemblée générale extraordinaire du 8 août 2019 a donné tous pouvoirs à Monsieur Mohamed Salah Briki, président du conseil d'administration, ou à défaut à tout autre mandataire que le président du conseil d'administration déléguera à l'effet d'accomplissement de toutes les formalités légales et nécessaires pour la régularisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès du Receveur de l'enregistrement des actes des sociétés 1er Bureau, Tunis et toutes autres formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité ou de régularisation quelconque.

Les fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la BNA Agence Bouarada compte indisponible N°03909008032104567087

Le P.V. de l'AGE précitée relatif au projet d'augmentation du capital en numéraires a fait l'objet d'un dépôt provisoire Centre national du registre des entreprises le 18/9/2019 sous le n°AC01160219.

2019403122SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Khadija Textile

«Sté Khadija Text»

SARL

Route de Gremda Km 7 Cité Ennasr Sfax

M.F : 1331131 J/A/M/000

Suivant procès verbal extraordinaire daté le 31/7/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés de Sfax le 19/9/2019 quittance n°M006963 Enregistrement n°19506562.

Il est décidé :

- La dissolution de la société en date du 31/7/2019.

2019X01188SRLB2

Société AGRO FOOD

SARL, capital 40 000 dinars

Matricule fiscal : 1350787C/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire (AGO) du 4/5/2015, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes des sociétés à Sfax le 31/8/2015, quittance n°M004066, enregistrement n°15803752, et suivant les contrats de cession de parts sociales datés le 4/5/2015, enregistré à la recette le 2/9/2015, quittance n°M004116 et quittance complémentaire n°M004117, enregistrement n°15103799, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance à Sfax 2 le 29/10/2015 sous le n° D811972014, il a été cédé 1000 parts sociales de l'associé Mr Salem EL Hamdi à Mr Nefaa Ben Hmida, et l'acceptation de ce dernier en tant que nouveau associé.

L'article premier et l'article six des statuts ont été modifiés en conséquence.

2019B00309SRLB2

Société «EXPRESS PRINT »

S.A.R.L au capital de 33.000 dinars

Identifiant unique : 1434554Z

Suivant acte de cession de parts sociales en date du 2 août 2019 et enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 14 août 2019 sous le n°19104532 quittance n°M004862 et suivant PV de l'AGE du 2 août 2019 enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 14 août 2019 sous le n°19504535 quittance n°M004865 et suivant statut mis à jour signé en date du 2 août 2019 et enregistré à la recette des enregistrements des actes de sociétés de Sfax le 14 août 2019 sous le n°19804537 quittance n°M004867, il a été mentionné :

- La cession de 100 parts sociales de Mr Sami Abdmouleh au profit de Mr Zied Abdmouleh

- Le changement du siège social de la société à « Route de Mahdia Km 4.5 Markez Kaaniche Sfax - Tunisie»

- L'augmentation du capital social de (vingt mille) 20.000 DT à (trente trois mille) 33.000 DT par la souscription en numéraire d'un montant de treize mille) 13.000 DT avec suppression du droit préférentiel de souscription et entrée d'un nouvel associé Karim Abdmouleh

- L'approbation des nouveaux statuts

Dépôt légal : deux exemplaires des documents ci-dessus référenciés ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Sfax le 29/8/2019 sous le numéro 201943230.

2019B00310SRLB2

Désignation d'un nouveau gérant

En remplacement d'un gérant démissionnaire

Société Golfe Rent A CAR " S.A.R.L."

Société à responsabilité limitée

Capital social : 300 000 Dinars

Siège Social : Centre Commercial El Khalil - 201, Avenue Habib Bourguiba Kram - Tunis

M.F : 022 934 K/A/M/000.

R.N.E : 0022934K

C.N.S.S : 131 085 - 38

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 mai 2019, enregistré à la recette des finances de la Goulette - Tunis le 21 juin 2019 sous le n°19703528 (quittance n°M080668) et un exemplaire a été déposé au centre national des entreprises bureau de Grombalia le 10 Juillet 2019, il a été décidé l'acceptation de la démission de Monsieur Dhafer Trabelsi de ses fonctions de gérant de la société et la désignation pour son remplacement Monsieur Amine Chebbi comme nouveau gérant de la société et ce pour une durée de trois (3) années avec tous les pouvoirs les plus étendus en matière de gestion.

2019N00539SRLB2

SOCIETE AL IMTIAZ SARL

Matricule Fiscal : 1552531A

Suivant procès-verbal enregistré à la recette des finances de Soliman le 3 décembre 2018 sous le numéro 18702553 quittance n°M049826 il a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Grombalia en deux exemplaires le 16 janvier 2019 sous le numéro D07292018.

Il a été décidé :

- la révocation du gérant Monsieur Trablesi Adel et la cessation de ses fonctions de gérant de la société.

- La nomination de Monsieur Elhassoumi Mohamed gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

- L'approbation des nouveaux textes des statuts de la Société mis à jour.

2019N00541SRLB2

«Société Laboratoires de Photo El Bahja» "S' LABEL"

S.A.R.L. au capital de : 50000.000 D

94 Rue Bab El Khadhra - Tunis

M.F. : 955451H/A/M/000

Suivant acte S.S .P enregistré à la recette des finances Bab Souika le 20/5/2019 reçu n°45835 enregistrement n° 19201345 dont deux exemplaires ont été déposés au centre national du registre des entreprises le 19/6/2019 n°201929150, il a été décidé la modification de la dénomination sociale comme suit : Crea Plus Agency.

2019403091SRLB2

«SOCIETE THE PRAGMA CORPORATION MENA - SARL »

Siège social : Immeuble Solaris, 4ème Etage rue Lac Annecy

Les Berges du Lac Tunis

Capital : 25.000 Dinars

MF : 1565406 P/A/M/000

Selon P.V de l'AGE enregistré à la recette des finances de Lac le 17/9/2018 sous le n°18707013 quittance n°96680, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 16/5/2019 sous le n°1565406 P il a été décidé le transfert du siège social à l'adresse suivante : 8éme Etage Bur n° B8-1 et B8-2 Immeuble Emeraude center - Cité les Pins Les Jardins du Lac 1053 Tunis.

2019403092SRLB2

Acte de donation de nue-propriété des parts sociales.

Société AFRIQUE TRAVAUX

SARL au capital de : 6.000 000 dt

Siège social : Zi la Charguia - 2035 Tunis

MF: 0001600Z/A/M/000

Suivant acte notarié rédigé par les deux notaires Madame Samia Gaith et Houda Jebeli enregistré à la recette des finances Boumhil en date du 20/2/2019 quittance n°M010298 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le n°201953455 le 19/9/2019, monsieur Abdelaziz Bouricha a cédé à sa femme et ses enfants comme ci-dessous détaillé par voie de donation la nue propriété sans l'usufruit des 240.830 parts sociales de l'ensemble des 310.020 parts qu'il détenait à l'indivision dans le capital social de la société Afrique travaux formé de 600.000 parts :

- Madame Fadhila Bouricha 45.808 parts.

- Monsieur Riadh Bouricha 49.405 parts.

- Madame Hajer Bouricha 48.539 parts.

- Madame Salma Bouricha 48.539 parts.

- Madame Malika Bouricha 48.539 parts.

2019403108SRLB2

Clinique cardiovasculaire et générale du lac CCGL

SARL au Capital social de 14.470.000 DT

(Valeur nominale : 10 DT)

Siège social : Rue du Lac de Constance - Les Berges du Lac - 1053- Tunis Registre de commerce : 80132722016

Matricule fiscal : 1441813R/A/M 000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25/06/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis, le 03/07/2019, sous le n° 19704770 quittance n° M074360, du Procès verbal en date du 12/07/2019 suite à une consultation et après le résultat de vote enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau - Tunis, le 15/07/2019, sous le n° 19705082 quittance n° M076785, du procès-verbal en date du 06/08/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis le 23/08/2019 sous le n°19705941 quittance n° M084653 dont deux exemplaires de chaque PV ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis sous le n° 1441813R le 23/09/2019, Il a été décidé:

- de nommer la société BDO Tunisie inscrite à l'ordre des experts comptables de Tunisie et représentée par Mr Mohamed Derbel commissaire aux comptes et ce pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- d'accepter la démission de Monsieur Salem BEN CHEIKH de son poste de gérant de la société et de la nomination de Monsieur Mohamed Sami AYADI comme nouveau gérant en son lieu et place.

- de désigner Messieurs Fethi Letaief et Mourad Ghouili, en tant que cosignataire, avec le gérant de la société M. Mohamed Sami Ayadi, des documents de paiements notamment les traites, chèques bancaires, ordres de virements bancaires.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

2019403123SRLB2

STE GENERALE DE DISTRIBUTION-S.A.R.L

Capital : 3.000 DT

MF : 1282163 S/A/M/000

RC : B0114692013

78 RUE MONGI SLiM TUNIS B.203

Suivant Procès - verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26/08/2013 enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis sous le numéro 19702389 quittance numéro M070825 et le contrat de cession des parts sociales du 26/08/2019 enregistré à la recette des finances Bab Souika Tunis sous le numéro 19102388 quittance numéro M070824, les associés ont approuvé la cession de Soixante Dix Sept Parts sociales et changer la gérance de la société de Monsieur Chtioui Naoufel à Madame Gadhgadhi Wafa.

Dont deux copies du procès verbal et contrat de cession des parts sociales ont été déposées au Registre National des entreprises en date du 23/09/2019 sous le numéro 201955034.

2019403131SRLB2

IMMOBILIERE 3N

SARL au capital de 2.700.000 DT

Siège social 2, rue Saint Fulgence 1082 Mutuelle Ville - Tunis

M.F : 1088873 F P /M/000 - RC : B2415972009

N° CNSS : 265895 -18

En vertu du PV de l'AGO réunie le 29 Juin 2019 enregistré à la recette des finances rue cité mahragéne en date du 02 août 2019 Sous le n° 19804568 reçu n° 72242, les associés ont décidé de renouveler Mr Anis ben Abdallah en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

Deux exemplaires du PV de l'AGO ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 15 août 2019 sous le numéro D244632009 et le n° de dépôt de dossier est 201939697.

Le registre de commerce a été mis à jour en conséquence.

2019403133SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 27 novembre 2019 et enregistré à la recette des finances EL Menzeh (9) Tunis le 16/9/2019 (Reçu n° M 080562 enregistrement n° 19203436 Monsieur Amir Ben Taher Ben Hamadi Ben Temime (C.I.N n° 07091323) Domicilié 97 Rue Pine Nouvelle Médina Ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce à la Société YOU GO TRAVEL SARL son représentant légal Monsieur Slim Bouchoucha (C.I.N n° 04740678) sise Avenue Salah Ben Youssef 32 Bis EL Menzeh (9) Tunis exploité «Agence de Voyage» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce ci-dessus sise avenue Salah Ben Youssef 32 Bis EL Menzeh (9) Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Le Quotidien daté le 22/9/2019.

2019T01332FCCC2

Achat d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P non daté enregistré à la recette des finances Rue Eljazira le 16/9/2019 quittance M058581 enregistrement n°1920213 Mr Hemza Briki a vendu à Mr Jilani Souda la totalité du fonds de commerce rue Bab Fella n°121 Tunis tout commerce.

Les oppositions sont acceptées chez l'acheteur Mr Hemza Briki.

2019T01333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 4/3/2019 enregistré à la recette des finances de ben Arous sous quittance M011466 d'enregistrement 19200480, Marwa Nasri titulaire de la CIN 07154889 délivrée le 14/5/2013 demeurant au 2 rue el Baghdedi Bir Elbay, a vendu à Mr Tarek Jendoubi titulaire de la CIN 08018720 délivrée le 20/5/2010 demeurant la rue Ennour Sers Elkef, la totalité du fonds de commerce situé rue 55 la République 1164 représentant vente fruit secs en détails les oppositions doivent être adressée à l'acheteur du fonds de commerce objet de la vente à l'adresse dudit fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT.

2019T01335FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié dressé par le notaire Ferjani Arbia et son accesseur daté le 10/9/2019 enregistré à Carthage le 19/9/2019 Q n°M066817 Monsieur Abdelweheb Trabelsi donne à son fils Ahmed Trabelsi le 15 pour cent du fonds de commerce sis au n°17 Rue des états unis Tunis et exploité comme pharmacie avec composition matérielle et immatérielle pour le prix de dix MD pour l'enregistrement.

Les oppositions seront effectuées à l'adresse du fonds de commerce.

L'annonce a été publiée à la presse le 23/9/2019.

2019T01338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Cabinet Maître Sami Bouzidi

Avocat à la cour de cassation 42 avenue Hédi Chaker

Tel: 71 798 992

Suivant acte ssp en date de16/09/2019 enregistré à la recette des finances La Goulette le 18/09/2019 quittance n°105027 n° de

l'enregistrement 19205467 Monsieur Sofienne el Briki titulaire de la CIN n° 00323950 a cédé la Totalité du fonds de commerce avec toutes ses composantes corporelles et incorporelles pour activité lavage et maintenance des véhicules sis 15 avenue Hédi Cheker Lekram Tunis à Monsieur Hamza ben Ahmed Hamboussi CIN n° 05477454.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Sami Bouzidi l'adresse de son bureau sis à l'avenue Hédi Cheker Tunis immeuble ben Salah Bureau n° 13 dans les délais légaux (20 jours) à partir de la parution du présent avis au JORT.

2019T01341FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Selon contrat de renonciation enregistré à la recette des finances LA GOULETTE le 29/08/2019 sous le n° 19201995 reçu n° 1179/8 la société Reno Ceram a renoncé à madame Naima Gharbi, le fonds de commerce sis à 113 avenue De l'or el Bahr Azrak - El Marsa.

Les oppositions seront reçues au lieu du fonds de commerce sis à 113 avenue De l'or el Bahr Azrak - El Marsa, dans les 21 jours qui suivent la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie de cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk.

2019T01342FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés en date du 18/9/2019 sous le numéro 19202375 quittance n°066198 Monsieur Hichem Ben Bechir Ben Mohamed Fehri titulaire de la C.I.N n° 00066176 délivrée le 22/9/2016 a vendu à Monsieur Ayoub Ben Hmida Ben Amara Bouzid titulaire de la C.I.N n° 09630277 délivrée le 16/4/2015 la totalité du fonds de commerce pour l'exploiter dans l'activité du boucher dans le local situé au 45 avenue Habib Bourguiba à Radés.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du local situé au 45 avenue Habib Bourguiba à Radés.

Cette vente a été publiée au journal Echourouk et au journal le Quotidien du 21/9/2019.

2019R02202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 3/6/2013 à la recette des finances D'hammam-Lif quittance M 020512 enregistrement 13201174 Mr Mohamed Lasaad Ben Ibrahim a vendu à Mme Naziha Ben Ibrahim la totalité du fonds de commerce non matriculé (vêtement prêt à porter) situé à 24 Av Habib Bourguiba Hammam Lif les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au Jort.

Cette annonce est parue dans le journal le quotidien du 22/9/2019.

2019R02203FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures a été faite à la Municipalité de Ben Arous en date du 3/9/2019 sous le n° 11260 et enregistré à la recette des finances de Mornag en date du 11/9/2019 quittance n° M048978 enregistrement n°19201810 la Société SOGEF représentée par M. Samir Kanzoul a cédé la totalité du fonds de commerce lui revenant par création et exploité au local sis à l'angle 25 route du Bac et la rue Imam Boukhari Radés Ben Arous à la société CDR dont l'activité consiste en la vente des filtres, batteries et pièces de rechange de tracteurs .

Les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Mohamed Taher Bargaoui Avocat à la Société «El Mizan Avocats » MF n° 1555289/Y sise au 2 rue Sfax 2ème étage bureau n° 10 Ben Arous 2013 dans un délai maximum de 20 jours à partir de la date de parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019R02209FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous-seing privé dont la légalisation des signatures a été faite à la Municipalité de Ben Arous en date du 26/8/2019 sous le n°10774 et enregistré à la recette des finances la nouvelle Medina en date du 27/8/2019 quittance n° M054970 enregistrement n° 19202906 M. Mohamed Ali Maddouri a cédé la totalité du fonds de commerce lui revenant par création et exploité au local sis au 28 Rue de Paris 2013 Ben Arous dont l'activité consiste en un restaurant.

Les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Walid Kanzoul Avocat à la Société «El Mizan Avocats» MF n° 1555289/Y sise au 2 rue Sfax 2ème étage bureau n°10 Ben Arous 2013 dans un délai maximum de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019R02210FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 19/8/2019 et 21/08/2019 enregistré à la recette des

finances Monastir le 10/9/2019 sous le n°19205125 quittance n° M058531, Mr Romdhan Ben Ahmed Hlila CIN n° 04193202 registre national des entreprises 0343899 K a vendu la totalité de fonds de commerce sis à n° 35 place Boulangerie cité Chraka Monastir exploité en tant que vente d'artisanat à Mm Houyem Bent Slem Ben Ali Ghrairi Ep Sami Trimech

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'avocat Maître Samir Naouar à son cabinet situé à résidence Bab El Kram Monastir 5000 dans un délai de 20 jours de cette publication de cette annonce au JORT.

Cette cession a été publiée aux journaux "Echourouk" et "le Quotidien" le 21/9/2019.

2019S01048FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de donation rédigé par les notaires Ines tahmar et Kamel ben Mansour enregistré à la recette des finances de Hammam-Sousse le 06/09/2019 quittance n° M087692 Zohra Bouhlel titulaire de la CIN n° 02931606 donne à sa fille Fadwa Benhmida titulaire de la CIN n°08482726 la totalité de son fonds de commerce exploité pour la vente des vêtements en détail dénommé «هذه ليلتي» sis son local principal à cité khezema immeuble Mssadek khezema East Sousse Jawhara Sousse, son identifiant unique 1431350A ;

Les oppositions probables doivent être formulées et acceptées à l'adresse de fonds de commerce dans les délais de vingt (20) jours à partir de la parution de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été également publiée au journal el Sabah en date de 20/09/2019 page 12.

2019S01056FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 11/9/2019 enregistré à la recette des finances de Sakiet Ezzit à Sfax le 12/9/2019 Enregistrement n°19201731 quittance M059764 Isam Henteti sa carte d'identité n°084119431 a vendu à Mahdi Juini sa carte d'identité n°08877406, la totalité du fonds de commerce station de services lavage et lubrifiants) exploité par le vendeur dans le local son MF A 08136132016, situé à Ibn Chabat, Sakit Ezzit Sfax, loué de Mr Mohamed Keskes.

Les oppositions seront reçues entre les mains du maître Imen Bouain dans son bureau situé à impasse Ahmed Skelli immeuble Ambara 2 à Sfax à son adresse précitée ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du samedi le 14 septembre 2019.

2019X01185FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte authentique, signé le 9/9/2019, enregistré à Tyna Sfax le 9/9/2019, sous le n° 19200947, quittance n°M034662, Mme Khouloud Elbouheli a vendu à Mme Najiba Ghalleb la totalité du fonds de commerce sis à la route de Gabès Km 8.5 Sfax destiné vente Carburants avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt (20) jours de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Assabeh le 16/9/2019.

2019X01186FCCC2

Vente de fonds de commerce

Par un acte sous seing privé rédigé par Maître Mohammed Ben Ibrahim, avocat à Sfax, daté le 13/2/2019 et enregistré à la recette des finances AGAREB le 18/2/2019 sous le numéro M004943 monsieur Aymen Bakari a cédé aux messieurs Sahbi Agrebi et Mohammed Ali Agrebi la totalité du fonds de commerce «boutique» situé à avenue Farhat Hached, Agareb, Sfax.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce au siège de fonds de commerce situé à avenue Farhat Hached, Agareb, Sfax.

Le même avis a été publié au journal quotidien du 14/5/2019.

2019X01189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Diar Alwafa le 13/9/2019 quittance n°91964 n°d'enregistrement 19204287, Mr Adel Abdelwaheb Trabelsi CIN 01120230 a vendu à Mr Abdelsalem Trigui CIN 08195935 tout le fonds de commerce exploité comme buvette avenue Farhat hached Imm Hariz Sfax avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée à l'étude de Mte Bidani Anis, immeuble Entilaka bloc 3 Sfax dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Assabah le 20/9/2019.

2019X01191FCCC2

Extrait d'acte de vente d'un fonds de commerce

Le 12 septembre 2019 est conclu l'acte de vente du fonds de commerce, inscrit à la recette des

finances de Gremda le 12 septembre 2019 contre la quittance n° MO81008 (Numéro d'enregistrement 19202143), entre Riadh Ben Fethi Abidi, domicilié à la route de Gremda km 11.5 Aouabed Sfax et Mohamed Toumi Hdidi, domicilié à la route de Gremda km 11.5 Aouabed Sfax.

L'objet de la vente est l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la route de Gremda Km12 Aouabed Sfax et destiné au commerce de produits de volaille et leurs dérivés. Les deux parties ont élu domicile au local où le fonds de commerce objet de la vente est exploité et sis à la route de Gremda km 11.5 Aouabed Sfax. Comme ils ont fixé le délai de vingt jours de la date de la publication du présent acte au journal officiel de la République Tunisienne en ce qui concerne toute opposition.

L'extrait de l'acte de vente du fonds de commerce est publié au journal "Assabah" le jeudi 19 septembre 2019.

2019X01192FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 2 septembre 2019 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra Tunis le 11 septembre 2019 sous le numéro 19201643 quittance n° M041661 Madame Emna Bent Mohamed Hattab Bouchnek titulaire de la CIN 00154334 délivrée le 6 janvier 1998 a vendu à Monsieur Mohamed Ben Lazher Ben Taher Ajlani titulaire de la CIN 07012482 délivrée le 2 juin 2000 demeurant 13 rue Mourfon Depourazafil Tunis le fonds de commerce destiné à l'activité Pizzeria, Crêperie , Sandwicher sis 106 Habib Bourguiba , 2034 Ezzahra Tunis.

Toute opposition sera reçue entre les mains de l'acheteur Monsieur Mohamed Ben Lazher Ben Taher Ajlani à l'endroit du fonds dans les délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux Al Chourouk et le Quotidien du 20/9 /2019.

2019C00087FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohammed Béchir Day et selon l'acte authentique daté le 1/8/2019 sous le numéro 16678 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M031561; Monsieur Abd Elkarim Ben Ali Mahfoudhy son numéro de C.I.N est 02610143 habite au Lajama Ksar Gafsa; a vendu le fonds de commerce avec Tous ses éléments réels et morals qui se trouve à la Rue Ali Belhwane Gafsa à Monsieur Mabrouk Ben Mohamed Daoui son numéro de C.I.N est 03167174 habite au Swani Fatah Gafsa, après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteur Monsieur Mabrouk Ben Mohamed Daoui habite au Swani Fatah Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «El Chourouk» du 4/9/2019.

2019D00096FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/8/2019, enregistré à la recette des finances de Zarzis le 19/8/2019 sous le n° d'enregistrement 12364 quittance n° MO 081699 madame Maryem Mahroug 05074012 a vendu à Ben Yamin Diai CIN n°09124980, la totalité du fonds de commerce destiné restaurant nommé Abo El Kassem El Chabi Zarzis

Les oppositions seront reçues entre les mains de Ben Yamin Diai dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Official de la République Tunisienne.

2019M00338FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances Djerba le 3/9/2019 sous numéro d'enregistrement 19203134 quittance numéro M075049, Monsieur Nasim Mahmoudi, titulaire de la Carte d'Identité Nationale n°08648563, a vendu à Monsieur Mourad Elgasmi, titulaire de la carte d'identité nationale n° 13411022 la totalité du fonds de commerce pour la vente de produit alimentaire situé à la Rue 20 Mars Numéro 67 à Tawrit Houmet Souk Djerba avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues par l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce vendu dans les 20 jours de la parution de cet extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Une copie de contrat a été déposée à l'adresse du fonds de commerce vendu.

2019M00339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SS privé en date du 9/9/2019 enregistré à la recette des finances de Gabés le 9/9/2019 n°MO2325 et 19200155 Mr Ben Jomaa Elhabib sis Atmazrat Matmata El Kadima Gabés, a vendu à Mr Ben Jomaa Kawthar sis Atmazrat Matmata El Kadima Gabés la totalité du fonds de commerce (Kafetiria) avec tous les éléments corporels et incorporels.

Prix : 2500D000

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Mr Ben Jomaa Kawthar «ATMAZRAT Matmata El Kadima Gabés» qui sera considérée

comme domicile élu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au JORT .

Cet avis a été publié aux journaux le quotidien et Achourouk le jeudi 19/9/2019.

2019Z00165FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Un contrat de vente d'un fonds de commerce a été signé le 6/9/2019 à la municipalité Hrairia Tunis et qui a été enregistré au bureau de contrôle des impôts à Sidi Hssine Tunis et le 1/9/2019 quittance n° 19202686.

- Entre Monsieur Houssem khatrouch CIN n° 04807622 (vendeur)

- Et Monsieur Imed El Hanchi CIN 09391681 (acheteur)

Une cession du fonds de commerce qui consiste en un café qui se nomme «Café Ennakhil» sise à 16 Avenue Ennakhile Zahrouni -Tunis avec tout les éléments matériels et morals à un prix moyennant cent quinze mille dinars (115.000 Dt).

Cette vente a été publiée au journal Tunisien «Echourouk » le 20/9/2019 à partir du quel commence la date de 20 jours des oppositions.

2019403115FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente d'un fonds de commerce légalisé le 11/9/2019 enregistré à la recette des finances Ariana le 12/9/2019 selon la quittance n°103056 sous le n° d'enregistrement 19206360, Monsieur Youssef Ben Nasr vend à Monsieur Habib Ben Nasr, tout le fonds de commerce sis à la rue Fouchana n°52 Soukra Ariana ayant pour objet la vente de prêt-à porter.

Toute opposition sera adressée à Monsieur Habib Ben Nasr, à son adresse rue Fouchana n°52 Soukra Ariana et ceci pendant la durée de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal la presse le 20/9/2019.

2019403116FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte du 10/9/2019 enregistré à la recette des finances de Radès le 13/9/2019 quittance n° M065316 enregistrement n°19202322, Société BOUHIJA CATERING» - SARL sise avenue de la république Radès matricule fiscal 1430223P, représentée par son Gérant Houssine Bouhija CIN n° 04458391, a cédé la totalité de son fonds de commerce portant l'enseigne «BARBROUS» sis au 38 avenue de la république Radès; à «Société GAMMA AUTO» - SARL sise avenue de la République n° 94 Radès 2040 Ben Arous matricule fiscal 11952317, représentée par son Gérant Arken Ben Fadhl, CIN n° 09600909.

Le domicile élu pour recevoir les oppositions éventuelles a été fixé chez l'Acheteur, soit au : n° 94 Radès, et auprès de Maître Badi Ben Mabrouk avocat à L'immeuble Misk A-19 Montplaisir à Tunis, et cela, 20 jours au plus tard à partir de la parution du présent au JORT.

Le présent avis est paru aux Journaux Echourouk et le Quotidien du 24/9/2019.

2019403118FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé à la date de 19/8/2019, enregistré à la recette des finances de Bardo le 23/08/2019, quittance n° M 078833, n° d'enregistrement 19203052, M. Zouhair Guirfi, sis à 8 rue de Sousse Khaznadar - Tunis, a vendu à M Badereddine El Achikar, sis à nu 12 Rue Ennesri Denden Manouba, la totalité du fonds de commerce exploité pour le commerce- restaurant -, situé au n°9 rue Taher Sfar Siidya Khaznadar – 2000 Bardo.

Les oppositions seront adressées au M. Badereddine El Achkar, ayant son adresse au n°12 rue Ennesri Denden Manouba -Tunis, Et ce au cours des 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée à Echourouk le 24/9/2019.

2019403119FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Rue Ghandi Tunis le 08/01/2019 sous le n°19200094 quittance n° 1850 société Friends SUARL titulaire du M.F 514238 C vend à la société podium sport titulaire de M.F 935826J la totalité du fonds de commerce sis au Magasin n°315 2ème étage centre commercial palmarium avenue Habib Bourguiba Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels pour l'exercice de commerce prêt à porter.

Les oppositions sont acceptées chez Maître Monjia Belhadj Amor à son adresse sise au 16 rue Ibn Al Jazzar Lafayette Tunis et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis dans le JORT.

Cette annonce a été publiée au journaux «Chourouk» et « le Quotidien» le 26/09/2019.

2019403134FCCC2

Vente de fonds de Commerce

Suivant contrat sous-seing privé en date du 13/09/2019, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela, le 23/09/2019 sous le numéro 19202674, quittance n° 81039, rédigé par Maître Mongia Belhadj Amor avocat à la cour d'appel sis au 16, rue Ibn el Jazzar Lafayette 1002 Tunis Mme Raouaa Jendoubi (CIN n°07171155) a vendu à Mr HAMZA Nsaibi (CIN n°13015596), la totalité du fonds de commerce la totalité du fonds de commerce inscrit au registre de commerce du tribunal de Tunis sous le n° A017302018 sis au 07 Bis

et 7 ter au réz de chaussée, 7 rue Labid angle Cap Vert n° 2 Lafayette 1002 Tunis exploité salon du thé nommé «ANGELINA» Toutes les oppositions doivent être adressées au bureau du Maître Mongia Belhadj Amor avocat sis au 16, rue Ibn el Jazzar Lafayette 1002 Tunis, dans un délai minimum de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal La presse du 24/09/2019.

2019403135FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 7/11/2017, enregistré à la recette des finances de Houmt Souk le 10/11/2017 sous n°17303627 quittance n° M080158, Mr Hfaidh Ben Hamed a loué à Mr Rhouma Halleb, avec toutes les garanties effectives et juridiques tout le fonds de commerce exploité en coiffure, sis à rue Houcine Anane Boumellel Houmt Souk Djerba.

La durée de ce contrat est d'une année renouvelable à compter du 1/8/2017. Toute protestation à cette location doit se faire dans les 20 jours qui suivent cette publication au JORT à l'adresse citée précédemment.

2019M00335FCCC3

Publicité de location d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de location par un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Médenine le 19/9/2019 sous numéro d'enregistrement 19303290 reçu M091319 Hssan Ben Mohamed Ben Mohamed Benamor a loué à Fatma Bent Salah Naji le fonds de commerce avec ces éléments corporels et incorporels exploité comme café nommé "café Ennadhoure" situé à l'avenue 2 Mai en face de la poste de la garde routière à Médenine sud.

La déposition des éventuelles oppositions seront reçue entre les mains de locataire à l'adresse du fonds dans vingt jours à partir de cette notification.

Cette notification a été publiée au journal d'Echourouk de 22/9/2019.

2019M00340FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Taieb Mhiri 8000 Nabeul le 27/12/2018 quittance n°M097525, enregistrement n°18303946, monsieur Mohamed El Azher El Bahi MF : 0054399PNC000, RC : A1296621098 a loué à monsieur Moncef El Majri le fonds de commerce, constituant un café de première catégorie «Café El Yasmine» sis à Avenue Habib Bourguiba 8000 Nabeul.

Cette annonce a été publiée dans les quotidiens «La Presse» et «Essahafa» du 20/9/2019.

2019N00540FCCC3

Location gérance

En vertu d'un acte SSP du 2/9/2019 enregistré à la recette des finances Nilson Mandella le 13/9/2019 sous le n°19302545 quittance n°78846, Monsieur Walid Helali demeurant à résidence Diar El Hana 2ème étage appartement A6 Ennasr 2 Ariana, donne en location gérance à la société «GEM VOYAGES» SARL, MF n°1385725A, ayant son siège social au 44 rue Palestine 2ème étage 1001 Beb Bhar Tunis, le fonds de commerce (agence de voyages) exploité dans le local situé au 42 rue de la Palestine Tunis et ce pour une période de trois années renouvelables débutant le 1/7/2019.

Cet avis a été publié au quotidien «la Presse» du 19/9/2019.

2019403113FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Association Tunisienne de l'économie sociale et solidaire

Siège social : Avenue Jallouli Fersi, Résidence Yassine, bloc D, numéro 20, Ennasr 2, Ariana

Les objectifs :

1- Développer la culture entrepreneuriale et la culture du volontariat social comme levier

de développement social des jeunes.

2- Accompagnement des adhérents sur les plans techniques, financiers, administratifs, juridique, organisationnels, sociale etc, pour faciliter leurs intégration dans les domaines de l'entrepreneuriat

Les membres :

Un président : Mohamed Amin Mehadhbi

Un Secrétaire générale : Asma Ben Osman

Une trésorière : Hniya Rabhi

Un responsable sponsoring : Achraf Saddi.

2019T01337APSF1

Constitution d'un syndic de copropriété

Suivant statuts enregistrés à la recette des finances de Hammamet le 9/3/2019, sous le n° 19704110 quittance M042714. Les copropriétaires de la résidence Arabella se sont réuni le 25/8/2019, en la résidence à Manaret - Hammamet, la réunion résulte la nomination de Mme Rokbi Hajer ép. Belhouane : Présidente du syndic, Mr Abidi Mohamed : Trésorier et Bellakhel Abdelhamid Secrétaire général.

2019R02200APSF1

Composition du bureau

Syndic Résidence Khalifa Ezzahra

A l'attention du président de la commune Ezzahra

Objet : Réunion du bureau de syndic le 17/2/2019 à 18h:30

Référence :

1- Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10/2/2019 établit par le Syndic.

2- La nouvelle composition du bureau élu est la suivante :

Président : Anouar Chkili, n°CIN : 05114376

Trésorier : Sabeur Masmoudi, n°CIN : 05281157

Membres :

Maher Abidi, n°CIN : 08020779

Mondher Abidi, n°CIN : 07751844

Nader Ouali, n°CIN : 05451091

Mourad Ben Nasr, n°CIN : 05268755.

2019R02205APSF1

Constitution

«RUGBY AFRIQUE»

Constitution et Nom :

Constitution de Rugby Afrique, Structure sportive internationale .continentale non résidente précédemment connue sous le nom de Confédération Africaine de Rugby.

Siège :

Le siège social de Rugby Afrique demeure à Tunis et est sis à la maison des Fédérations sportives cité Olympique, 1003 Tunis - Tunisie.

Activités :

Activité sportive sur tout le continent Africain, l'activité a commencé le 29 Janvier 1986, date de création.

Fédération Membres :

Toutes les fédérations Africaines de Rugby.

Objectifs :

- L'objectif de Rugby Afrique est de promouvoir, encourager, développer et contrôler le Rugby dans les pays Africains.

- Veiller au respect des statuts, règlements et règles du jeu de world Rugby

- Résolution des litiges entre les Fédérations Africaines.

- Organisation des compétitions sur l'échelle continental et international.

Comité exécutif :

- M. Khaled Babbou : Président (Tunisie)

- M. Andrew Owor : Vice-Président (Ouganda)

- M. Jurie Roux : Secrétaire Général (Afrique de Sud)

- M. Elvis Tano : Trésorier (Côte D'ivoire)

2019R02233APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des amoureux du livre

Siège : Bibliothèque régionale de Sousse

Activité : Culturelle - Sociale

Objet : Culturel

Objectifs: diffuser la culture de la lecture au sein de la communauté

Président de l'association: Helmi Maaloul

Secrétaire générale : Yosra Ezzedini

Trésorière : Malak Tabib.

2019S01049APSF1

Avis

Suite à l'assemblée générale électorale du syndique copropriétaires résidence Ennour Hergla.

Les membres élus sont les suivants :

1- Zrelli Ali : président

2- Belgali yassine : trésorier

3- Motamri laila : vice président

4- Talbi Ameur : vice trésorier

5- Ben Echic Moktar : secrétaire général

6- Motamri Slah : membre

7- Gazeh Anis : membre

2019S01054APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Sportive de la Faculté des Sciences de Gafsa

Sujet : Association Sportive

Siège social : Faculté des Sciences de Gafsa

Objectif : Participation à des événements sportifs universitaires

Locaux et régionaux et Nationaux

Président : Jridi Zouhaier

Trésorier : Salhi Saber.

2019D00097APSF1

Homologation de résolutions

Syndic Résidence Anis, Menzah 7 Bis «SELMA CITY»

Suivant procès verbal de l'assemblée générale du Syndic tenue le 17 décembre 2014 enregistré à la recette des finances Menzah 6 le 26 mars 2015 quittance N° 41069 enregistrement n°15701, des nouveaux membres du Syndic.

Il a été décidé ce qui suit :

- Président : Mr Sami El Abed

- Trésorier : Mr Tarek Mbazaa

- Secrétaire Générale : Mme Ines Oueslati

- Membre : Mlle Leila Ben Hamida, Mme Stabrek Masmoudi et Mr Haithem Lajnef.

2019T01334APSF2

Avis

Le syndicat des copropriétaires de complexe immobilier de la cité el-Mourabbine 3 à Khaznadar a tenu son assemblée générale le 28/04/2019 son siège du complexe. Le procès verbal a été enregistré à la recette des finances du Bardo le 12/07/2019 sous le n° 72041, quittance n°19802612, ont été adoptés les résolutions suivantes;

- Augmentation de la cotisation mensuelle à 25 dinars/Appartement et de 12.500 dinars/local commercial, à partir du 01/01/2019

- Participation aux travaux de peinture du complexe de 200 dinars/appartement et 60 dinars local commercial.

- Participation à l'installation des caméras de surveillance de 60 dinars/appartement et par local commercial.

Toutes ces décisions ont été adoptées par la majorité des propriétaires présents.

2019T01340APSF2

Avis

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 7 août 2019 syndic de l'immeuble «Résidence Aicha» Mourouj 6 enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 13 septembre 2019, quittance n° M073497 sous le n° 19703655, il a été élu comme suit :

Président : Makkaoui Lamjed

Secrétaire général : Bedhiafi najmeddine

Trésorier : Nizar Najaa.

2019R02197APSF2

Syndic des copropriétaires

Titre foncier n°551028, Nabeul

Siège : Résidence Oasis Bleue, route 28 Oued Meleh Mrezgua

En vertu du PV de l'assemblée générale des copropriétaires, du 28 Juillet 2019 enregistré à la recette des finances de l'avenue Taieb Mhiri, Nabeul, en date du 4 Septembre 2019, sous le numéro 19702768, quittance n° M076855, le conseil syndical a décidé à la majorité :

1- L'approbation du rapport financier et moral pour la période située du 2 juillet 2018 et le 13 Juillet 2019, a donné quitus aux membres du syndic pour cette même période.

2- L'approbation du nouveau budget pour l'année 2020

3- L'approbation, du nouveau règlement de copropriété qui annule et remplace l'ancien règlement et entre en vigueur à partir du 28 Juillet 2019

4- Le mandat du syndic a été prolongé jusqu'au mois de décembre 2020.

2019N00542APSF2

Avis

Suite à la décision du délégué président de la municipalité La Goulette portant l'approbation de l'assemblée générale des propriétaires de résidence Aîcha, situer à l'Aouina Nord Tunis, EHSC3, du 18 août 2019, enregistrée auprès de la recette des finances de la goulette le 19 août 2019 sous le numéro 96475, concernant l'élection des membres du comité du syndicat et la nomination du :

Mr. Adel Farhat : Président du Syndicat

Mr. Khalifa Bouzidi : Vice-président

Mr. Anter Tayeb : Trésorier

Mr. Arbi Bagi : Secrétaire général

2019403132APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet Maître Toumi Nawel Avocat

27 Rue de Qatar le Kram

MF : 088307A

Tel : 71.977686

1- Poursuivant : la société Tunisienne de recouvrement de créances «STRC» SA par son représentant légal, inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n° B196131999 élisant son domicile au cabinet du maître Toumi Nawel sise à 27 Rue Qatar Le Kram.

2- Partie saisie : les héritiers de Monsieur Slaheddine Ben Mohammed Ghodbane : sa veuve Nefissa Ghodbane et ses fils et filles : Rim, Dayn, Mohamed Iskander, demeurant à 3 Rue de Perse Le Bardo.

3- Immeuble Saisi : le bien immobilier objet de la vente, est situé à 5 km de la ville d'Ain Drahem dans une zone forestière montagneuse sur une superficie de 14775 m2, objet du titre foncier n°2358 Jendouba dénommé "Zina" sur lequel est édifié un hôtel touristique de la catégorie de trois étoiles «Hôtel la forêt», composé d'un rez-de-chaussée et de deux étages.

L'hôtel est composé des facilités suivantes : accueil (réception et administration), les locaux communs (bar - salon - café), hébergements (62 chambres - 2 suites), cuisine, restauration, buanderie, locaux techniques.

Le bien immobilier est équipé des utilités nécessaires dont l'eau, l'électricité, le chauffage et la climatisation centrale.

L'hôtel est fermé depuis 2011.

4- Mise à prix : le prix est de 3291.000,000 DT outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

5- Visite de l'immeuble: tous les jours Pour de plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au greffe du tribunal de première instance de Jendouba et à l'étude de l'avocat poursuivant.

6- Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mardi 22 octobre 2019 à partir de 9h à la chambre des criées du tribunal de première instance de Jendouba.

7) Observations : ne peuvent prendre part aux enchères que les personnes ayant consignés au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et consignation ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Les étrangers doivent être munis en plus, des autorisations administratives nécessaires.

2019T01328VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etudes maître Mahassen Saidane

Avocate

Immeuble Gassabe Ksar Helal

Il sera procédé à la vente de l'immeuble ci-dessous désigné le Mardi 22/10/2019 devant la chambre des criées du tribunal de première instance Seliana à partir de 9 h

Créancier poursuivant : Madame Najaeh Bouslama demeurant à ksar hellel

Le poursuivit : Monsier mouez marzouk démurant à rue Mohamed Ali Hammi ksar hellel

Immeuble mis à la vente : Trois lots de terrains faisons partie de lotissement el hana 2 situé à la cité enouzha ville de Seliana : lot num 68 superficie totale 219 m2 lot num 15 superficie totale 217 m2 et lot num 35 superficie totale 209 m

Mise à prix : Cent quatre vingt treize mille cinq cent dinars 193 500 000 pour les trois lots frais et honoraires d'avocats en sus

La visite de la propriété peut avoir lieu toute la semaine

Tout participant à l'enchère doit auparavant consignée le tiers de la mise à prix ou par chèque certifié et pour les non résidents ils doivent obtenir l'autorisation exigée.

2019R02223VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques après réduction de 40%

Cabinet Maître Bejaoui Faouzi

86 cité SNIT Jdeida Manouba

Tél: 98726801

Matricule 1237763G

1) Partie poursuivante : Monsieur Hédi ben Chedly Jmii, ayant élu son domicile au cabinet de son avocat : Maître Bejaoui Faouzi ,86 cité SNIT Jdeida Manouba.

2) Partie saisis : Monsieur Fares ben mohamed bouguerra, demeurant avenue Habib Bourguiba Tebourba Manouba, titulaire de la CIN n° 00897352.

3) Avocat poursuivant : Maître Bejaoui Faouzi, avocat à la cour d'appel, 86 cité SNIT Jdeida Manouba .Matricule 1237763G

4) Immeubles saisis : La vente portera sur des parts indivisibles de 261.2 parts du titre foncier 553 manouba nommé «parcelle Ismail» objet de parcelle 14 du plan topographique

de région Tebourba département «B» zone 5 situé Sud-ouest de Tebourba Manouba et de superficie totale de 35 ares et 82 centiares, l'immeuble saisi est situé à Tebourba et composés d'une parcelle de terrain battu adjacent aux bâtiments voisins des cotés Ouest, Sud et Est et ouvert du coté Nord a la route reliant région Batan à Tebourba, ayant la porte ouverte à la route goudronnée conduisant a un petit hangar couvert (skifa) que conduit à la partie restante non battue au milieu de la quelle se trouve un bassin couvert destiné comme estuaire des eaux usées venantes de propriétés des voisins.

Ceci étant indiqué par l'expertise de MR Triki Mohamed suivant ordonnance sur requête émanant de Monsieur le Président du Tribunal de 1ére instance de Manouba n° 60412 daté le 16-04-2019.

5) Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de quatre vingt quatorze miles trois cents quatre vingt douze dinars (94.392,000D).

6) Date et lieu de l'adjudication : le mercredi 23-10-2019 à partir de 9 Heures et suivant du matin à la chambre des ventes immobilières au tribunal de 1ére instance de Manouba.

7) Visite de l'immeuble : durant toute la semaine pendant le jour.

Observation : La participation aux enchères publiques n'est possible qu'après consignation du 1/3 du montant de la mise a prix et par l'intermédiaire d'un avocat ou sur présentation d'un cheque certifié ou d'un cautionnement bancaire

-les étrangers doivent se munir de l'autorisation de gouverneur du lieu de l'immeuble saisi pour participer à l'adjudication.

Pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de 1ére instance de Manouba.

2019R02230VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la société Tunisienne de recouvrement des créances en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis avenue Habib Bourghiba Tunis.

Partie saisie : souhaila lamis bent elhedhili ben charifa, demeurante à Cité Zahra N° 20 Sousse, titulaire de la C.I.N N°02956331.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : La totalité du titre foncier N° 15724 Sousse, dénommé « HALIMA 288 » d'une superficie de 5453 m2 sis à Akouda.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 451 590 DT 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mardi 29/10/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 2.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17H.

2019S01057VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

CABINET Maître Karray Rached

Avocat -74222404

- L'adjudication aura lieu le Lundi 21/10/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax.

- L'avocat poursuivant : Maître Karray Rached, avocat domicilié à son étude sise Arbi Zarrouk Sfax.

- Partie Poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunisie, dont le siège est à Tunis.

- Partie Saisie : Jammoussi Abdelkader, demeurant Immeuble ELOmara La Protectrice

Sfax et à avenue Tbolbi Fary 7 maison 92 Gremda Sfax, CIN n° 05377894

- Mise à Prix 110.000,000 D

- Propriété à Vendre:

La totalité de la propriété sise à la route Teboulbi km 5.5 rue «Zanket» Jammoussi Chihia Sfax et qui consiste en un premier étage surplombé d'un étage dont le propriétaire est une autre personne non concernée par cette saisie. Avec un terrain d'une superficie d'environ 178m2.la surface bâtie est de 113 m2 composée de quatre chambres, une cuisine une salle de bain, une salle centrale et deux couloirs.

La propriété est délimitée terrain et construction au sud et du son côté sud-est par une rue d'où son entrée, de son côté sud-ouest les escaliers de son frère Mohamed, à l'est une rue d'où son entrée aussi, au nord ses deux frères Chokri et Mohamed chacun d'une part, à l'ouest et de son côté sud les escaliers de son frère Mohamed et de son côté nord ses saurs Najet Maha Houneida et Saoussen.

- La visite de la propriété peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax, où est déposé le cahier des charges ou le bureau de L'avocat poursuivant

- N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X01190VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Amous Abdelhamid Avocat

A la cour de cassation 31 avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis zone 3 rue 4 Ahmed Aloulou prés CNSS Sfax le Mercredi 30/10/2019 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante: Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce n° B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies : - Faouzi Ben Mustapha Derouiche commerçant demeurant avenue Bouzain n° 28 n° 2 Gremda Sfax CIN n°05312043.

- Mohamed Ben Fathi Ben Slaim Ben Ameur ouvrier en sa quantité de caution réelle demeurant route Saltania km 4,5 Merkez Boujelban Sfax CIN n° 11057191.

Avocat poursuivant : - Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit de la parcelle de terrain sise route Menzel Chaker km 7 Sfax de 304 m2 du côté Sud 21,44 m du côté Est 13,46 m du côté Ouest 13,80m

Du nord Raouf Ben Maalam du Sud Serra Abid à l'Est impasse à l'Ouest un passage d'où l'entrée y renferme une villa à 2 étages.

Le rez de chaussée : composé de 2 pièces un salon un hall des escaliers desserrant à l'étage et WC de 135 m2.

Le 1er étage : comporte 4 pièces et salle d'eau un espace Nord de 135 m2.

Un garage : de 30 m2 et WC.

Mise à prix :

Cent trente mille Dinars outre les frais.

Observations : La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail.

Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat.

Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soient 43.333,333 D.

2019X01193VEPA1

Vente sur folle enchère

Cabinet : Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avcnue Habib Bourguiba :

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201. 001

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprés du Tribunal de 1ére instance de Tunis sous le n° B 167001997 dont le siège social est situé au 9 rue Hédi Nouira Tunis, demeurant avenue Habib Bourguiba Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi :1) Mr Mohamed Mabrouk ben Salem masmoudi, inserit au registre de commerce auprès du tribunal de 1ére instance de Sfax sous le n°0823142005A, titulaire de la CIN 01278058 demeurant à l'avenue Farhat Hached n°588 Gremda Sfax (débiteur).

2) Mr Ezzedine Masmoudi, représentent commercial d'une sté, titulaire de la CIN 01337820 délivrée le 26/2/2011 y demeurant à l'avenue Farhat Hached n°588 Gremda Sfax.(debiteur et caution et la Nue propriété au profit de sa mère Habiba Hamza qui à le droit d'ousfruit d'habitation).

Folle enchérisseur : Nasr ben Ali ben Saiid Kammoun, titulaire de la CIN n°0l001646 délivrée le 1/11/2001 demeurant à l'avenue Tbolbi prés de la mosquée Ayyedi Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Mohamcd Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib.

Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente sur tolle enchère : Suite d'une saisie .immobilière faite par Maître Imen Echchebi Huissier Notaire sous le n° 2120 le 30/11/2016 sur tout le local non immatriculé représenté par l'ensemble du terrain dont la superficie totale est de 396 m2 approximative. Dimensions Sud -Nord 18 m et Est -Ouest 22 m, sise Route de Gremda Km6 Bouzaiane Sfax.

Le terrain saisi ses limites du Sud un passage de 4 m de largeur dont il est réservé à l'entrée du terrain sus cité, de l'est Ezzedine Masmoudi, du Nord Ben Taher, de l'ouest une rue qui permet à l'accés du terrain saisi, ainsi que la construction sous forme d'habitation dont la superficie totale approximative est de 79,96 m2.

C'est une construction presque assez bien, son toit forme de dalle et sol carrelé, installation électrique et eau potable existante.

La construction sue citée contient ce qui suit : hall orientation Sud, toit dallé, sol carrelé, puis une chambre n°1 orientation Est,toit dallé, sol carrelé y compris une fenêtre Sud, Cuisine orientée est équipée d'un lavabo couleur blanche, au coin Sud Est se trouve un placard en bois,coin Est Nord se trouve des escaliers pour accès à la terrasse au Nord Salle de bain équipée d'une baignoire de couleur blanche. Une toilette et un lavabo y compris une fenêtre orientation Ouest porte d'accès, Ouest qui mène au jardin du terrain cité, chambre n° 2 Sud compris une fenêtre. Orientation Nord.

Ce local contient aussi une véranda Orientation nord.

Montant de l'adjudication désigné dans l'affaire n°1028 : est fixé à soixante deux Mille dinars (62.000.000D).

Frais de la procédure et Honoraire de l'avocat fixé dans l'affaire n° 1028 : est de 3.053.416 dinars.

Nouvelle mise à prix fixée : à soixante cinq Milles cinquante trois dinars et 416 Millimes (65.053.416D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le Mercredi le 23 octobre 2019 à partir de 9h00 du matin et suivant à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax 2, sise Zone 3 ,4 rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de. 21.684.472 D par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 oû est déposé-le cahier des charges.

2019X01201VEPA1

Adjudication d'immeuble

S'agissant de :

Le saisissant : Med Ali Rahmouni Gérant de société demeurant à la cité El Bassatine - Kasserine

Le saisi : Ali Ben Ahmed Shili, commerçant demeurant à l'avenue Habib Bourguiba Thala - Kasserine

L'avant poursuivant : Maître Yacine Barkaoui avocat à la cour de cassation immeuble Ferid Jraidi avenue Habib Bourguiba

La désignation de l'immeuble saisi :

S'agissant d'une part en état de communion d'une propriété sis à Sidi Shil Délégation de Thala, cette propriété Agricole se compose des arbres d'olivier, d'amande de pistache, ainsi qu'un bâtiment sous forme d'une ferme.

Les limites de la propriété

Comme suit

- Ouest : les héritiers de Abdel Hafidh Shili

- Est : voie D'elbawajer

- Sud : les propriétés de Ouled Souibeq

- Nord : voie de Sidi Shil

Remise à prix de l'ouverture : La remise à prix égale à la valeur de l'immeuble qui est évaluée à soixante quatre mille quatre cent quarante dinars 544 Millimes en ajoutant les frais justifiés et additionnés avant la date de l'adjudication.

Date de l'adjudication et son lieu :

L'adjudication est désignée pour le lundi 21 octobre 2019 à 9 H du matin devant le tribunal de 1ère instance de Kasserine.

Les personnes concernées pouvant visiter l'immobilier saisi tout les jours de la semaine à partir du 9H du matin et jusqu'à 16H de l'après midi .

2019K00073VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

1- L'avocat poursuivant : Maître Mongi Telagh, avocat près la cour d'appel, siégeant à son étude sise à la rue Salah Ben Youssef, complexe Chiraa, premier étage, bureau n° 8 Houmt Souk Djerba, Tel 75 651 534, Fax 75 651 535, matricule fiscal n° 000 P A 1509991/E.

2- Le saisissant : Mouldi Ben Ali Zaghbani, travailleur, ayant élu domicile à l'étude de son représentant Maître Mongi Telagh, avocat à Djerba siégeant à son étude sise à la rue Salah Ben Youssef, complexe Chiraa, Bureau 8 Houmt-souk Djerba.

3- Le saisi : Abdelaziz Ben Salem Kerouia, travailleur, demeurant à Oued Zebib Adjim Djerba, ayant élu domicile en l'étude de Maître Meftah Soltani avocat, domicilié à la rue Sakiet Sidi Youssef Houmt Souk Djerba, en vertu d'un procès verbal de notification portant désignation du domicile n° 968, dressé le 20/9/2019 par l'huissier de justice Maître Wajdi Ben Amor,

4- Désignation de l'immeuble saisi : L'immeuble saisi consiste en une parcelle de terrain, sise au secteur d'Oued Zebib, délégation d'Adjim Djerba gouvernorat de Médenine, précisément à l'ouest de la route publique goudronnée reliant El Groo et Oued Zebib, destiné à l'agriculture et constructible, s'étendant de l'Est à l'Ouest, ayant des côtés inégaux, contenant deux courbures; dont une dans le côté Est Sud, et l'autre dans le côté Est-Nord, ayant pour limites.

Au Sud : d'un côté sur une longueur de 31.60m la propriété de Bechir Franka, séparé par une haie («tabia»), d'un autre côté la propriété de Haj Mohamed Kerouia sur une longueur de 27,90m, 32,43m, et 35.90m, séparé par des cyprès, d'un troisième côté également où le virage Est sur une longueur de 6.00m, suivie d'une séparation naturelle.

A l'Est : d'un côté où se trouve le virage sur une longueur de 7.50m la propriété de Haj Mohamed Kerouia, la séparation naturelle, d'un autre coté sur une longueur de 59.38m une voie publique goudronnée reliant El Groo et Oued Zebib.

Au Nord : sur une longueur de 31.62 m et 35.00 m la propriété de Béchir Franka, séparé par une haie et d'un autre côté sur 31.30m un cimetière séparé par une haie.

A l'Ouest : d'un côté sur une longueur de 22.00m la propriété de Haj Mohamed Kerouia, séparé par une délimitation naturelle, d'un autre côté sur le virage sur une longueur de 20,60m la propriété de Bechir Franka, séparé par une haie.

D'une superficie totale de 4359 m2, contenant 34 pieds d'oliviers de différentes tailles et un réseau d'eau avec 5 robinets d'irrigation.

5- La mise à prix (le prix initial) : Le prix initial a été fixé à la somme de cent quatorze mille neuf cent vingt cinq dinars (114.925.000 D) selon l'estimation de l'expert judiciaire Zouhair Ben Younes, en vertu de son rapport en date du 30/8/2018, établi en vertu d'une ordonnance sur requête n°142643 rendue le 6/8/2018 par le président du Tribunal de première instance de Médenine.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'immeuble susmentionné sera vendu le lundi, le vingt et un octobre deux mille dix-neuf à partir de neuf heures du matin à la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de première Instance de Médenine.

7. La visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de l'immeuble peut se faire tous les jours de la semaine à partir de huit heures du matin jusqu'à dix-huit heures à l'adresse sus indiquée.

8- La consultation du cahier de charge : Il est possible de consulter le cahier de charge auprès de la greffe de la chambre des ventes immobilières près du tribunal de première instance de Médenine, ou à l'étude de l'avocat poursuivant, et ce durant les horaires administratifs.

Nota : Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Quant aux étrangers, ils doivent obtenir une autorisation préalable du Gouverneur de la région.

2019M00341VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé licitation

Maître Mohamed Ayed Avocat à la cour de cassation

Avenue Med V Grombalia 8030

Tel : 72 255 020

MF : 000/A/P/202423 S

Parties poursuivantes : Yasmina Ferjeni, ayant élu domicile au cabinet de Maître Mohamed Ayed Avocat avenue Med V.8030 Grombalia.

Avocat de poursuivant : Maître Mohamed Ayed, avocat à la cour de cassation, avenue Med V 8030 Grombalia.

Partie poursuivie : Messaoud Ferjeni, demeurant à fondouk Jedid, délégation Grombalia.

Désignation de l'immeuble à vendre : appartement destiné au logement, situé au 1er étage, lotissement «Miza Miza», cité Moustawsef, Fondouk Jedid, composé de 3 chambres, cuisine, salle d'eau, et est d'une superficie couverte totale de 100 m2,

L'appartement est accessible par un escalier situé à l'entrée commune avec les propriétaires du rez-de-chaussée. L'entrée est située sur une route goudronnée. L'immeuble objet de la vente n'est pas enregistré à la conservation foncière, et est délimité au nord par l'immeuble de Chedli Bjaoui au sud par l'immeuble Hédi Ferjani l'ouest par l'immeuble de Hossine Gharbi et à l'est par une route sans nom.

La construction de l'immeuble, remonte plus de trente ans, mais ne comporte ni défauts ni fissures, l'état général de l'immeuble est moyen,

La mise à prix : la mise à prix est fixée à quarante six mille dinars (46.000,000d) outre le frais de poursuite

Date et lieu de la vente : le 28 octobre 2019 à partir de 9 heures à la chambre de la vente immobilière du tribunal de première instance de Grombalia.

Visite de lieu : dans la journée pendant les horaires administratifs. La consultation de cahier de charge soit auprès du greffe du tribunal de la première instance de Grombalia ou l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout personne voulant participer aux enchères devra consigner le tiers de la mise à prix.

2019403117VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Poursuivant :

La société Africana d'animation et de promotion touristique SARL représentée par son gérant Mr Ali Mejri ayant son siège social à Flamengo centre les berges du lac, RC au tribunal de Tunis sous le n° B177521999,: MF n° 000M/A/544329W

Avocat poursuivant

Etude Maître Chabbi Kamel Avocat à la cour de cassation avenue Taeib Mhiri résidence forum Bloc B 3ème étage Ariana MF n° 0863309S/P/000

Tel 71717525

Partie poursuivie :

La société Flamengo center SARL ayant son siège social à l'avenue : Hédi Nouira Ennasr 2 Ariana RC au tribunal de Tunis sous le n°B136901997, MF n° 43041V/A/M/000.

Eventuellement à la rue du lac Turkana les berges du lac immeuble B 1053 Tunis.

Titre exécutoire :

Sentence arbitrale définitive déposé au tribunal de première instance de Tunis sous n°771 le 16/10/2018 notifié par l'huissier de justice Mohamed Mortadha Zekri le 01/11/2018 P.V. n° 40.153 /2018 et commandement par PV en date du 26/08/2019 inscrit sur le registre foncier du T.F n° 37471 Ariana ref. : Dépôt Ariana le 29/08/2019 registre 02/2019 n°2743.

Désignation de l'immeuble saisi:

Immeuble objet du titre foncier n° 37471 Ariana composé du lot n° 3 d'une superficie totale de 783 m2 soit 783 indivis et sis à Dar Fadhal au coin de rue de l'aéroport et avenue du Maghreb Arabe Ariana, sur lequel est édifié un local commercial (vente de poisson, fermé à présent) sa façade ouvre sur la dite avenue d'une superficie couverte de 46 m2, et par derrière d'un petit local démoli, et du coté sud d'un garage en ruine sur une superficie de 128 m2

La mise à prix :

La mise à prix de l'immeuble saisi est fixée à cinq cent soixante quinze milles dinars (575.000,000) outre les frais et honoraires qui seront déclarés le jour de l'audience.

Date d'audience :

Le 28/10/2019 à partir de 9h du matin et suivant, par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de l'Ariana.

Tout enchérisseur devra consigner le tiers du prix et les étrangers doivent obtenir au préalable l'autorisation du gouverneur.

Visite du lieu :

La visite du lieu peut se faire à tous moment pendant la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'Avocat de poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1 ère instance de l'Ariana.

2019403126VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques de l'immeuble objet du titre foncier 82126 Ariana- sis 15 rue de Rome Borj Louzir

1) Le créancier poursuivant :

Société Manufacture des Panneaux Bois du Sud (MPBS) société anonyme ayant son siège à Sfax route de Gabes Km 1.5

RC N° B1134551997 ayant élu domicile à l'étude de Maître Ghileb Hamdane avocat 8 rue ben Ghazi Tunis.

2) Le débiteur saisi :

Etablissement Ben Salem Frères, SARL ayant son siège à Dar Fadhal, La Soukra RC n° B 15078 1997MF 014955T.

9) L'avocat Poursuivant :

Maître Ghileb Hamdane, Avocat à la cour de cassation, 8 rue ben Ghazi-Tunis.

4) Le Jugement d'exécution :

1° L'injonction de payer n°10553 rendue par le tribunal de première instance de l'Ariana le 12/7/2013 signifiée par Maître Kaouana Khemaies le 14/8/2013.

2° L'injonction de payer n°10552 rendue par le tribunal de l'Ariana le 12/7/2013 signifiée par Maître Kaouana Khemaies le 14/8/2013 ordonnant la société débitrice à payer la somme de 131.287 d572 en principal et 400D Honoraires d'avocat, 109d.255 frais de sommation et 77d.340 frais de signification soit au total 131 874d156 outre les intérêts de retard qui seront arrêtés lors de l'exécution définitive.

5) Saisie immobilière :

Commandement valant saisie immobilière notifié par Maître Kaouana Khemaies sous le n°033298 du 25 Mai 2019 inscrit sur le titre foncier n°82126 Ariana le 9 août 2019

6) Description de l'immeuble objet de la licitation :

La vente aura pour objet l'immeuble objet du titre foncier 82126 Ariana dénommé «ben Salem» d'une superficie de 159 m2 divisé en 159 parts et comprenant le Rez de chaussée de l'immeuble composé de deux niveaux tel que décrit par l'expertise effectuée par Mr Mohamed Naceur Mejdi, la vente comprenant aussi les parts indivises au nombre de 347.330/1125 et l'immeuble est sis au 15 rue de Rome Borj Louzir Ariana.

7) charges grevant l'immeuble :

1) Une opposition conservatoire au profit de la société des grandes Usines du Nord eh garantie d'une créance de 25 092d624 inscrite au registre foncier 19/10/2018.

2) commandement valant saisie immobilière au profit de khemais Ferjani, Samir Gharbi et Issa Jlassi inscrit sur le titre foncier le 20/12/2018.

8) Mise à prix :

La mise à prix a été fixée par l'expert Mohamed Naceur Mejri à 413.400d,000 pour la totalité de l'immeuble objet du titre 82126 Ariana selon une évaluation faite en exécution de l'ordonnance N° 64419 rendu par le président du tribunal de l'Ariana le 10/1/2019.

9) tribunal et audience de licitation

La vente aura Lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de l' Ariana le lundi 04 novembre 2019 à 9h du matin au siège du tribunal de l'Ariana, cité administrative Ariana.

10) visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble objet de la licitation peut avoir lieu tous les jours.

11) La participation aux enchères :

Pour participer aux enchères toute personne intéressée doit consigner le tiers de la mise à prix ou présenter le jour de l'audience un chèque certifié ou une garantie, bancaire irrévocable : les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après l'obtention de l'autorisation du gouverneur de la région.

2019403128VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Souhail Jegham

2 bis rue d'argentine immeuble argentina

4éme étage belvédère 1002 Tunis

- Poursuivant : BH Bank représentée par son président-directeur - général, siège, demeurant à son siège social : à 18 avenue Mohamed 5 Tunis, en sa qualité de créancier hypothécaire.

- Partie saisie :Mohamed Hedi al Souii, titulaire de CIN n° 05474860, gérant d'une société, ayant élu son domicile au 27 avenue awled hafouz ezzahra ben Arous, en sa qualité de débiteur hypothécaire.

- Avocat poursuivant : Maître Jegham Souhail, Avocat, 2 bis rue d'argentine immeuble «Argentina» 4éme étage Belvédère 1002 Tunis.

- Immeuble Saisi : la totalité de l'immeuble nommé «Riadh 168» objet du titre foncier n° 25012 ben Arous qui s'agit d'une parcelle de terrain n° 74 revenant au débiteur d'une superficie totale de 663 m2 sur laquelle a été construit une villa composée d'un rez de chaussé un premier étage et un deuxième étage en cours de construction. Elle se situe à l'avenue Awled Hafouz n°64 et aussi à la rue Abi Said Al Khedri Ezzahra ben Arous.

- Mise à Prix : Le prix a été fixé à un million six cent onze mille sept cent vingt-neuf dinars (1611.729,000 dinars) sans les frais.

- La visite de l'immeuble : Tous les jours pour plus amples informations, prendre connaissance du cahier des charges générales déposé au Greffe du Tribunal de première instance de ben Arous et à l'étude de l'avocat poursuivant.

- Date et lieu de la vente : le Jeudi 24 octobre 2019 (24/10/2019) à partir de 9 heures à la chambre des criées du Tribunal de première instance de ben Arous.

- Observations : l'enchérissement ne peut avoir lieu qu'après consignation au moins du tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation d'un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et présentation des autorisations administratives nécessaires pour ceux qui y sont soumis.

2019403136VEPA1

Avis aux créanciers

Annonce de clôture des travaux de liquidation judiciaire succession Mohamed Ben Hussine Ayari

Suivant la décision émanante du tribunal de première instance de Ben Arous en date du 17/6/2019 il a été décidé la clôture des travaux de liquidation judiciaire de succession Mohamed Ben Hussine Ayari et la notification des héritiers par de ladite décision.

2019403102VEPA2

Annonce de la clôture des travaux de Liquidation judiciaire de la société

de participation la DELICIEUSE

30 Rue Habib Bourguiba Zahra

En vertu de la décision rendue par la tribunal de 1ère instance de Ben Arous, en date du 17/6/2019, il a été déclaré la clôture des travaux de liquidation de la société de participation ayant pour objet l'exploitation du fonds de commerce pâtisserie et crèmerie LA Délicieuse et la notification des parties concernées par ladite décision.

2019403103VEPA2

Clôture des travaux d'administration judiciaire

Association BASMA pour la promotion de l'emploi des handicapés

Avenue Noźha Zone Touristique Gammarth

Identifiant unique : 0883866/E/P/N/000

En vertu de la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis à la date du 28/8/2019 il a été décidé la clôture des travaux d'administration judiciaire de l'association Basma pour la promotion de l'emploi des handicapés, ainsi qu'il a été décidé de mettre fin à l'administration judiciaire de ladite association en vertu du jugement du référé rendu le 4/9/2019 dans l'affaire n°11990 et ceci après que la passation finale a été effectuée par l'administrateur judiciaire au ministère des affaires sociales.

2019403104VEPA2

Annonce de clôture des travaux de liquidation judiciaire

STE Comptoir Trabelsi Seddik SARL

116 Rue El Fell Bardo Tunis

Identifiant unique : 1120917/P/M/000

Suivant la décision émanant du tribunal de première instance de Tunis en date du 2/5/2019 il a été décidé- la clôture des travaux de liquidation judiciaire de la société Comptoir Trabelsi Seddik, la notification de ladite décision aux parties concernées et à l'administration fiscale et la radiation de la société du registre de commerce.

2019403105VEPA2

Clôture des procédures de règlement judiciaire

Entreprise Huilerie Slim Hamdaoui

Siège social : Bjawa 2 Saida Oued Ellil Manouba 2021

Identifiant unique : 00285937X/C/N/000

Mr Lotfi Njimi en sa qualité de commissaire à l'exécution domicilié à 38 rue Chedly Kallela 1er étage 1002 Tunis, annonce qu'il a été décidé la clôture des procédures de règlement judiciaire en faveur de l'entreprise Huilerie Slim Hamdaoui et la poursuite de son activité- en vertu du jugement rendu par le tribunal de première instance de Manouba le 28/12/2017 dans l'affaire de règlement judiciaire n° 57.

2019403106VEPA2

Dissolution

Société IBERSERVICES SARL

Au capital de 9 000 DT

Siège social : 17 Avenue des Etats unis d'Amérique Tunis 1002

Identifiant unique 1278463Y

Il appert du PV de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique tenue le 28/3/2019 enregistré à la recette des finances à Tunis Rue d'Autriche le 17/6/2019 E. 19502597 Q. M059795 qu'il a été décidé la dissolution volontaire et anticipée de la société et la nomination de Mr Sami Feki titulaire de la C.I.N. n°01249780, comme liquidateur.

Cette opération a été déclarée au registre national des entreprises sous l'annonce n° 201927199 et publié au bulletin n°125 en date du 25/7/2019.

A cet effet le Liquidateur invite tous les créanciers à produire leur créance dans un délai d'un mois à partir de la parution de cet avis et ce à l'adresse suivante : 1, Rue Chatt Meriam Résidence Narimane Bloc B/ 3ème étage App B 3- 4, Montplaisir 1073 Tunis. Tel : 71908700 - FAX : 71905924, Mail : cabinet.feki.sami@gmail.com

2019403109VEPA2

Société la Marsa Confection

Société anonyme

Capital : 3000.000 DT

Zone Industrielle La Goulette, Le Kram

R.C. B1121541997

CF. 02851X

Conformément à la décision prise par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en date du 10/7/2019 sous le numéro 22698, il a été décidé en premier ressort, de clore la faillite de la société la Marsa Confection, pour défaut d'intérêt de masse, et met fin à la procédure en rétablissant le failli dans tous ses droits et le déchargeant de toutes les déchéances qui avaient pu le frapper.

2019403110VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOTUALEM ASCENSEURS SA

Société Anonyme

Au capital de 100.000 dinars

Siège social: 3, Rue de Palestine, Premier Etage, APP n°4, Tunis

Identifiant unique : 766903/M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SOTUALEM ASCENSEURS SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 octobre 2019 à 15 heures au siège de la société au 3, Rue de Palestine premier étage, App n°4, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard constaté dans la tenue de l'assemblée approuvant les comptes des exercices 2017 et 2018

- Lecture, examen et approbation des rapports du conseil d'administration des exercices-2017-et-2018

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2017 et 2018

- Affectation des résultats relatifs aux exercices 2017 et 2018

- Nomination de nouveaux administrateurs

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société fixé au 3, Rue de Palestine Premièr étage, App n°4, Tunis.

2019R02206SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire de la société la paix S.A.

Siège social : GP1 KM 12 Ezzahra

Matricule fiscal : 35743/Y/AIM/000

Messieurs les actionnaires de la société la paix S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 18/10/2019 à 10 H au siège social de la société sis au GP 1 KM12 Ezzahra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-Approbation de rapport de conseil d'administration et de rapport de commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation de capital et à l'exercice du droit préférentiel de souscription.

-Augmentation de capital social en numéraire avec prime d'émission.

-Augmentation du capital social par conversion des créances avec prime d'émission.

-Exercice du droit préférentiel de souscription et agrément des nouveaux actionnaires.

-Modification corrélative des statuts.

-Pouvoirs.

Le projet de résolutions ainsi que le rapport du conseil d'administration sont à la disposition des actionnaires au siège social susmentionné.

2019R02214SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 18 octobre 2019 SOCIETE DE Service et de développement multidisciplinaire de Kerkenah « SOSERDK»

Société anonyme au capital social de 2500 000 DT

Siège social : Avenue Farhat Hached Ramla Kerkenah – 3070 Sfax - Tunisie

Identifiant unique : 1568592W/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société de service et de développement Multidisciplinaire de Kerkennah «SOSERDK» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 18 octobre 2019, à 10 heures, au siège social du gouvernorat de Sfax sis à l'avenue de la Liberté Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018

4- Quitus aux administrateurs

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018

6- Pouvoir à donner.

2019B00311SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès

S.A au capital de 7.000.000 DT

Avenue Salah Eddine Ayoubi, Imm. Khelifi 4ème étage,

Gabès 6072 - Tunisie

R.C : B22101242010

M.F. : 1153449L/A/M/000

Matricule CNSS : 213308-05

Messieurs le. actionnaires de la « Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès» Société Anonyme, au capital de 7.000.000 DT, sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 17 Octobre 2019 à 11h00 au siège de la Société de Gestion du Pôle Industriel et Technologique de Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du Jour suivant :

1. Examen de la situation financière de la Société conformément à l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

2. Pouvoir pour formalités

2019Z00169SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Les Laboratoire Medis

Société anonyme

Siège social : Route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie

Identifiant Unique : 539219G

Les actionnaires de la société les laboratoires Médis sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 21 octobre 2019 dix (10h00) heures au siège de la société sis route de Tunis, Km 7, 8000 - Nabeul, Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et délais de convocation

2- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes de la société relatifs à la suppression du droit préférentiel de souscription

3- Augmentation de capital par compensation de créance

4- Modification de l'article 6 des statuts, et

5- Pouvoirs pour formalités.

2019403107SANB3

Convocation

AGENCE MARITIME MOHAB

SA, au capital de 3 400 000 DT

B112, Imm. Donjon Khyranis, Cité les Pins - Les Berges du Lac II - Tunis

MF : 003717 WAM 000

CNSS : 50407-64

Sur décision du conseil d'administration, Messieurs les actionnaires de la société Agence Maritime Mohab sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 12 octobre 2019 à 9 heures au siège social aux berges du Lac en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les états financiers et les états financiers consolidés de l'exercice 2018

- Approbation, s'il y a lieu, de la gestion, des états financiers et des états financiers consolidés de l'exercice 2018

- Approbation, s'il y a lieu, des conventions relevant de l'article 200 du CSC

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

- Questions diverses.

Tous les documents de cette assemblée sont à la disposition des actionnaires au siège social aux Berges du Lac - Tunis.

2019403120SANB3

Institut Tunis DAUPHINE

Société anonyme au capital de 2 993 100 dinars

Siège social : 20, rue Baudelaire el Omrane Tunis

MF : 1111337YAM000

Les actionnaires de l'institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 rue Baudelaire el Omrane Tunis le mardi 29 octobre 2019 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Entérinement du retard accusé pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice clos le 31/07/2018

- Lecture du rapport du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/7/2018,

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/7/2018,

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/7/2018,

- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice clos le 31/7/2018,

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/7/2018,

- Renouvellement des mandats des administrateurs

- Nomination de nouveaux administrateurs

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

2019403124SANB3

Institut Tunis DAUPHINE

Société anonyme au capital de 2 993 100 dinars

Siège social: 20, rue Baudelaire el Omrane Tunis

MF : 1111337YAM000

Les actionnaires de l'institut Tunis Dauphine sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social sis au 20 rue Baudelaire el Omrane Tunis le mardi 29 octobre 2019 à 11h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

-Examen de la situation de la société à l'égard de l'article 388 du code des sociétés commerciales

2019403125SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

ACT PHARMA

SA au capital de 1000.000 dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zerga - Gouvernorat de Beja

Matricule fiscal : 1128705N/A/M/000

RC N°B243313010

N°CNSS : 320892/16

Chers Actionnaires,

Je vous prie de bien vouloir assister à l'assemblée générale Extraordinaire qui se, tiendra au bureau de Tunis, Rue Mohamed Rached Elbeji, Jardin Ouzalis AM1,

Cité Naser 2 le Mardi 29 octobre 2019 à 12 heures : à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Projet de, l'augmentation du capital de la société;

- Rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital de la société ;

- Modification de l'article 6 des statuts de la société;

- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires à Tunis, rue Mohamed Rached Elbeji, Jardin Ouzalis AM1, Cité Naser 2, le texte de projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration sur l'augmentation du capital ainsi que la liste des actionnaires et compter du lundi 14 octobre 2019.

2019403129SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

ACT PHARMA

SA au capital de 1000.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Oued Zerga - Gouvernorat de Beja

Matricule fiscal : 1128705N/A/M/0000

RC N°B243313010

N° CNSS : 320892/16

Chers Actionnaires;

Je vous prie de bien vouloir assister à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra au bureau de Tunis , Rue Mohamed Rached Elbeji,Jardin Ouzalis AM1, cité Naser 2 le Mardi 29 Octobre 2019 à 11 heures: du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre de Jour suivant :

- Approbation de la date de la tenue de l'assemblée.

- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil pour l'exercice 2018.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers 2018.

- Quitus au conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Approbation et reconduction des conventions réglementées prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Jetons de présence.

- Nouveaux mandats des membres du conseil d'administration.

- Nouveau mandat du commissaire aux comptes.

- Pouvoirs pour formalités.

- Le conseil met à la disposition des actionnaires au bureau Tunis, rue Mohamed Rached Elbeji, Jardin Ouzalis AMI, Cité Naser 2, le texte de projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2018, les rapport du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires et ce à compter du lundi 14 octobre 2019.

2019403130SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société Promochimica Tunisia S.A

Société Anonyme

Siège Social : Zone Industrielle Béja Nord - Route de Tabarka - Béja

R.C : B2496692009

M.F : 1105478YAM000

CNSS : 320320 - 28

Messieurs les actionnaires de la société PROMOCHIMICA TUNISIA S.A sont convoqués à l'assemblée générale des actionnaires qui aura lieu le 17 octobre 2019 à 16h au domicile du commissaire aux comptes AMC Ernst & Young sis à Immeuble EY, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie, et ce pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen de la situation économique et financière actuelle de la société et ses perspectives.

2019403139SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des années 2017-2018

Société mutuelle de service agricole

« Enajeh Jaza Tajrouine Kef»

MF : 727085/k

Le conseil d'administration de la société mutuelle de service agricole Enajeh jaza Tajerouine avise ces adhérant que l'assemblée générale ordinaire des années 2017-2018 sera le 10 octobre 2019 à 9 heures au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

Le conseil aura pour mission :

1- L'approbation du rapport moral des années 2017-2018

2- l'approbation du rapport financier et des états financiers des années 2017 - 2018

3- La Discussions des états comptables de la société des années 2017 - 2018

4- La Discussions des rapports morals et financiers des années 2011-2018 et les proposer a u vote

5· Donner quitus aux membre de conseil

6- Acceptation des nouveaux affilés

7- Mise à jours de la liste des affiliés

8- Nominations d'un commissaire aux comptes pour la période 2018-2019-2020

9- Discussion divers

NB : les êtas financiers et les rapport serant mis à la disposition des adhérant dans la période légale.

2019C00088SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Monsieur : Mouhamed Ben Habib Ben Meftah CIN 07308307 déclare le perte de titre de propriété N°09/3939 daté le 26/2/2006 objet du titre foncier 09/3939 Manouba.

2019T01336DIVD2

Avis

Mr Radwen Mharsi annonce qu'il possède un terrain de 2300.50 m2 avec construction et un terrain de 856.75m2 situés route Sidi Mansour km 7 Sfax et un Magazin situé à Sfax rue Elhaddadine et un appartement situe à Sfax rue 40 n°10 ses titres de propriété ont disparu il veut avoir un extrait des actes originaux tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X01187DIVD2

Constitution d'un comité pour la construction d'une mosquée

Un comité a été constitué pour la construction de la mosquée dénommée "AL-ISTIKAMA" Cité El Bassatine 1 Tabarka et ce en vertu de la décision du gouverneur de Jendouba n°5636 du 23 avril 2019.

Le comité est composé :

1- Mr. Djebbi Lotfi titulaire de la C.I.N n02274730 : Président.

2- Mr. Zouaoui Lassaad titulaire de la C.I.N n02514160 : Trésorier.

2019C00086DIVD2

Extrait d'un jugement de tutelle

Selon un jugement dans la matière de tutelle n°536 émanant de l'audience du 10/1/2019 du tribunal de 1ère instance de Gafsa qui a jugé en première instance de nommer Madame Raja Bent Yahmed Ben Sahbi Menyaoui selon son extrait de naissance n°189 de l'année 1974 de la commune de Redeyef, présentatrice de ses enfants mineurs qui n'ont aucun soutien, ni tutelle, ni tutrice à part elle après le décès de son époux Nabil Ben Lazhar Tej Ben Hasnaoui Ben NECIB, ses enfants sont :

- Nour NECIB, né le : 14/10/2003, son extrait de naissance n° : 2494 de l'année 2003

- Noussair NECIB, né le : 11/1/2007 son extrait de naissance n° : 144 de l'année 2007

- Kacem NECIB, né le : 13/10/2010 son extrait de naissance n° : 3529 de l'année 2010.

Ce jugement a était communiqué par l'huissier notaire maître Ali Saad selon son procès n° : 11259.

Ce jugement a été publié au journal officiel de la République Tunisienne pour informer le public et toutes les parties officielles du pays en application de la loi.

2019D00098DIVD2

Opposition à la distribution des fonds

(En Liquidation)

Foreign Youth Association

Siège : Rue Algérie n° 4 Tunis 1000

M.F : 1327704W/N/N/000

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales le liquidateur de l'association Foreign Youth Association a l'honneur d'informer les créanciers qu'ils peuvent formuler leurs oppositions dans un délai de 90 jours à partir de cet avis.

La liste des créanciers objet de cette opposition est vide et ne comporte aucun créancier.

Il y a lieu de noter l'absence totale des fonds de liquidation vu l'absence totale des actifs de l'association.

2019403090DIVD2

Avis

M. Ahmed Al-Gheriani, Mariam Al-Gheriani et Radhia Al-Bahouri qui ont choisi leurs domiciles au bureau de leurs avocats Me. Tarek Meknassi, 51, rue Palestine, 2éme étage, Tunis, portent à la connaissance des tierces personnes qu'ils ont annulé le pouvoir attribué à M. Mohamed Khaled Al-Gharyani, suite à la procuration signée à la municipalité de Dandan le 25/04/2019, qui lui permet la Signature de documents et de contrats liés à l'héritage de feu Khamis al-Gharyani, y compris la négociation et la signature de Tous les documents relatifs à l'héritage du défunt et traitant avec les banques et le service postal à autres processus financiers, juridiques et administratifs.

2019403127DIVD2

Rectificatifs

Modification de la publication parue au JORT n°147 du 9 décembre 2017 sous le numéro 2017R05211SANB1

Constitution d'une S.A

Société «S.V.T»

Capital : 2 000 000 DT

Premièrement : le statut

Suivant statuts enregistrés à la recette de la finance cité administrative de Zaghouan le 16 novembre 2017 quittance n°76272 enregistrement n°17804072, il a été constitué une S.A aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : Sté SABLES VERRIERS DE TUNISIE

Siège social : Sotuver- Z.I Djebel Oust route de Zaghouan 1111 Bir Mcharga, Zaghouan

Capital : Deux millions de dinars (2000 000 dinars), divisé en 20 000 actions de 100 DT chacune.

Objet social :

- L'Exploitation et traitement de sable

- L'élaboration des études technico économique

- L'implantation, la construction, l'acquisition, la gestion de l'exploitation de toutes les industries relatives à l'exploitation de carrières et l'installation des traitements nécessaires

- Toutes opérations commerciales, financière, industrielles mobilière ou immobilières rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessous ou à tout autre objet similaire ou connexe

Durée : 99 ans

Deuxièmement : Déclaration de souscription et de versements déposée à la recette des finances cité administrative de Zaghouan le 16 novembre 2017 quittance n°76289

Troisièmement : assemblée générale constitutive.

Suivant L'AGC en date du 10 octobre 2017 enregistré à la recette de finance cité administrative de Zaghouan le 16 novembre 2017 sous le n° 17504077 quittance n°76292. Il est décidé ce qui suit :

- L'approbation des statuts définitifs.

- La constatation de la sincérité de la déclaration de souscription et de versement.

- Election des membres du conseil d'administration pour une durée de trois années :

* Mr. Yahia Bayahi

* Mr. Taher Bayahi

* Mr. Tayeb Bayahi

* Mr. Khaled Bayahi

* Mr. Hemdane Ben Othmane

Désignation de Mr. Yassine Ben Ghorbel, expert-comptable membre de l'ordre des experts comptables en qualité de commissaire aux comptes de la société pour un mandat de 3 ans.

Quatrièmement : conseil d'administration.

En vertu du P.V de la réunion du 1er conseil d'administration du 10 octobre 2017. enregistré à la recette de la finance citée administrative de Zaghouan le 24 novembre 2017 sous le n°17704207, quittance n°77691, il a été décidé de désigner : Mr. Yahia Bayahi Président de conseil d'administration et Mr. Hamdene Ben Othmene directeur général pour un mandat de trois ans.

Deux exemplaires des documents sus indiqués ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan en date du 27 novembre 2017 sous le n° D061012017.

2019R02204RECZ9

Rectification

Annonce n° 2019402995SANB2

Parue au JORT n°88/2019 Page 3252 en date du 10 septembre 2019

Lire :

Les souscriptions à l'augmentation seront ouvertes à partir du 20 septembre 2019. Les actionnaires auront jusqu'au 10 octobre 2019 pour souscrire aux 26 250 actions nouvelles émises.

Au lieu de :

Les souscriptions à l'augmentation seront ouvertes à partir du 6 septembre 2019

Les actionnaires auront jusqu'au 26 septembre 2019 pour souscrire aux 26 250 actions nouvelles émises.

2019403121RECZ9

office de developpement de rjim maatoug-kebili

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles		56,212	35,978
Moins : Amortissements		(30,981)	(23,492)
		(25,231)	(12,487)
Immobilisations corporelles		9,852,450	9,772,114
Moins : Amortissements		(7,002,148)	(6,945,907)
	01	2,850,302	2,826,207
Immobilisations financières		2,305	2,305
Moins : Provisions		(2,305)	(2,305)
		0	0
		2,875,533	**2,838,694**
Autres actifs non courants	2	63,919,082	62,148,569
Total des actifs non courants		**66,794,615**	**64,987,263**
ACTIFS COURANTS			
Stocks		2,140,358	2,011,332
Moins : Provisions		(278,649)	(278,649)
	03	**1,861,709**	**1,732,683**
Autres actifs courants		165,053	489,682
Moins : Provisions		(8,895)	(8,895)
	04	**156,158**	**480,787**
Liquidités et équivalents de liquidités	05	4,952,977	1,890,999
Total des actifs courants		**6,970,843**	**4,104,469**
TOTAL DES ACTIFS		**73,765,458**	**69,091,732**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
CAPITAUX PROPRES			
Subventions d'investissements amortissables		2,631,485	2,595,086
Subventions d'investissements non amortissables		67,586,540	64,495,129
Subvention à affecter		135,265	393,709
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**70,353,290**	**67,483,923**
Résultat de l'exercice			
Total des capitaux propres	**06**	**70,353,290**	**67,483,923**
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions	**07**	220,091	215,531
Total des passifs non courants		**220,091**	**215,531**
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	**08**	517,880	974,529
Autres passifs courants	**09**	335,317	417,749
Total des passifs courants		853,197	1,392,278
Compte special banque centrale		2,338,882	0
Total des passifs		**3,412,169**	**1,607,808**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**73,765,458**	**69,091,731**

ETAT DE RESULTAT DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018

(Exprimé en dinars)

	Notes	31 Décembre 2018	31 Décembre 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	10	136,934	46,851
Autres produits d'exploitation	11	5,826,816	4,845,301
Production immobilisée		167,352	724,029
Qute-part des subvention d'investissement			
Reprise sur provision			
Total des produits d'exploitation		**6,131,102**	**5,616,181**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats d'approvisionnements consommés	12	708,881	752,136
Charges de personnel	13	4,674,020	3,955,874
Dotation aux amortissements et aux provisions	14	536,706	610,196
Autres charges d'exploitation	15	300,655	309,140
Total des charges d'exploitation		**6,220,262**	**5,627,346**
RESULAT D'EXPLOITATION		**89,161**	**11,165**
Produits financiers			
Autres gains ordinaires	16	91,077	14,424
Autres pertes ordinaires		- 1,916	- 3,259
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES			-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE			-

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE DU 01 JANVIER 2018 AU 31 DECEMBRE 2018
(Exprimé en dinars)

	Notes	2018	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		**(655,630)**	**(4,967)**
Encaissement reçu des clients	1-7	3,522,167	2,706,535
Sommes versés aux fournisseurs et aux personnels		(2,866,537)	(2,701,568)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corp		(568,985)	(346,979)
Décaissements pour le compte du projet Rjim Maâtoug		(3,158,972)	(2,572,341)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		**(3,727,957)**	**(2,919,320)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements des subventions d'equipements	2-7	6,134,304	3,463,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		**6,134,304**	**3,463,000**
Variation de trésorerie de l'exercice		**3,061,978**	**548,647**
Trésorerie au début de l'exercice		**1,890,999**	**1,342,352**
Compte special banque centrale		**2,338,882**	
Trésorerie à la clôture de l'exercice		**4,952,977**	**1,890,999**

2019R02211BCFA5

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DU NORD-OUEST

BILAN

(Exprimé en Dinars)

Exercice clos au 31 décembre

ACTIFS	2018	2017
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	46 628	46 628
Moins : Amortissements	-46 362	-42 208
	266	**4 420**
Immobilisations corporelles	2 411 762	2 463 989
Moins : Amortissements	-2 043 051	-2 083 307
	368 711	**380 682**
Immobilisations financières	351	351
Moins : Provisions	-351	-351
	0	**0**
Total des actifs immobilisés	**368 711**	**385 102**
Total des actifs non courants	**368 711**	**385 102**
ACTIFS COURANTS		
Autres actifs courants	73 497	61 482
Moins : Provisions	-8 400	0
Placements et autres actifs financiers	0	0
Liquidités et équivalents de liquidit	983 173	1 105 955
Total des actifs courants	**1 048 270**	**1 167 437**
TOTAL DES ACTIFS	**1 417 247**	**1 552 539**

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2018	2017
CAPITAUX PROPRES		
Autres capitaux propres	1 113 740	1 252 734
Résultats reportés	-102 976	7 960
Effets des modifications comptables		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	**1 010 764**	**1 260 694**
Résultat de l'exercice	**-9 856**	**-110 935**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	**1 000 908**	**1 149 759**
PASSIFS		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	93 557	82 526
Autres passifs courants	322 782	320 254
Total des passifs courants	**416 339**	**402 780**
TOTAL DES PASSIFS	**416 339**	**402 780**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**1 417 247**	**1 552 539**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité
ISSN 0330.9258
Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.
2019R02213BCFA5

ETAT DE RESULTAT

Exprimé en dinars

Exercice clos au 31 décembre

	2018	2017
Produits d'exploitation		
Revenus	2 530	3 450
Autres produits d'exploitation	2 418 959	2 299 996
Total des produits d'exploitation	**2 421 489**	**2 303 446**
Charges d'exploitation		
Achats d'approvisionnements consommés	116 869	119 402
Charges de personnel	1 920 569	1 891 841
Dotations aux amortissements et aux provisions	191 028	171 182
Autres Charges d'exploitation	264 139	249 743
Total des charges d'exploitation	**2 492 605**	**2 432 168**
Résultat d'exploitation	**-71 116**	**-128 722**
Charges financieres	0	0
produits des placements	1 748	1 070
Autres gains ordinaires	59 512	16 720
Autres pertes ordinaires	0	-3
Résultat des activités ordinaires avant impôt	**-9 856**	**-110 935**
Impôt sur les bénéfices	0	0
Resultat net de l'exercice	**-9 856**	**-110 935**
Effets des modifications comptables		
RESULTATS APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	**-9 856**	**-110 935**

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Exprimé en dinars

Exercice clos au 31 décembre

	2018	2017
A- Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Résultat net	**-9 856**	**-110 935**
Ajustement pour :		
Amortissements et aux Provisions	-27 702	171 182
Part de la Subvention D'investissement	138 994	161 756
Variation des :		
Stocks		
Créances		
Autre actifs		
Fournisseurs et autre dettes	-12 500	3 600
	-199 305	-407 504
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	**-109 884**	**-181 901**
B- Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations	-154 516	-19 037
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations	46 618	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	**-107 898**	**-19 037**
C- Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements des subventions d'investissements	95 000	350 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	**95 000**	**350 000**
Variation de trésorerie	**-122 782**	**149 062**
Trésorerie au début de l'exercice	1 105 955	956 893
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	**983 173**	**1 105 955**